

La Mulatière / Lyon 5e  
Quai Jean Jacques Rousseau / Quai des Etroits

## DOSSIER DE CONCERTATION

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Délégation Urbanisme et Mobilités  
Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine



# SOMMAIRE

## #1 - Introduction

Les démarches et modalités de concertation  
Les étapes du projet  
Périmètre de l'opération et enjeux

## Page 3

p4  
p6  
p7

## #2 - Contexte urbain et paysager de l'opération

Saone : une rive urbaine, l'autre paysagère  
Des quais bordés de bâtiments patrimoniaux  
Les quais au sein de la trame Verte et Bleue  
Balme et Saône pour richesse paysagère  
Les quais au sein de la trame Noire  
Des quais marqués par des contraintes techniques

## Page 8

p9  
p10  
p11  
p12  
p13  
p14

Les séquences des quais  
Les séquences des quais / Emprises disponibles  
Les séquences des quais / Des accès à préserver  
Les séquences des quais / Séquence par séquence

p15  
p16  
p19  
p20

Les séquences des quais / Synthèse des enjeux

P24

## #3 - Les différents flux des quais

Les différents flux des quais / préambule  
Modes actifs / les piétons  
Modes actifs / les cycles  
Modes actifs / ligne 3 : présentation générale  
Transports en commu  
Transports en commun : projet TEOLE  
Voitures particulières  
Stationnement

## Page 25

p26  
p27  
p28  
p29  
p30  
p31  
p32  
p33

## #4 - Orientations d'aménagement

Synthèse des orientations d'aménagement  
Scénarios étudiés  
Principes d'aménagement : photomontages  
Etudes de la mise à sens unique centrale du quai

## Page 34

p35  
p36  
P39  
p42

## Annexe 1 - Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable

## Page 48

**#1 - INTRODUCTION**

# LES DEMARCHES ET MODALITES DE CONCERTATION

## La présente concertation a pour objectif de

- Fournir une information claire sur le projet de réaménagement du quai JJ Rousseau – quai des Étroits
- Permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue
- Optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Le bilan qui sera tiré de l'ensemble des contributions servira de base pour la conception du futur projet.

Les contributions de chacun sont donc essentielles !

## Les attendus de la concertation

- S'exprimer sur les objectifs : se reporter page 35
- S'exprimer sur les orientations d'aménagement : se reporter page 38 et suivantes
- S'exprimer sur le sens de circulation retenu pour la partie centrale se reporter page 44 et suivantes

# LES DEMARCHES ET MODALITES DE CONCERTATION

## Comment participer ?

Par arrêté, la Métropole de Lyon a défini les modalités de la concertation préalable. Elle est ouverte du **30 janvier au 10 mars 2023**.

**Un dossier de concertation ainsi qu'un cahier destiné à recueillir les observations sont disponibles en version papier.** Il sont consultables aux lieux et horaires d'ouverture suivants :

- **L'Hôtel de la Métropole**, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00
- **La Mairie de La Mulatière**, 1 place Jean Moulin, le lundi de 8h45 à 12h30, le mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et 13h30 à 17h00, le mercredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- **La Mairie d'arrondissement de Lyon 5ème**, 14 rue Docteur Edmond Locard, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h45, sauf le jeudi de 10h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h45, et le samedi de 9h à 12h (Pendant les vacances scolaires, ouverture de la Mairie du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 16h45 et le samedi de 9h à 12h)

**Le dossier de concertation est également disponible** sur le site institutionnel [www/grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), sous la rubrique "Une Métropole en actions", sous rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", ainsi que sur la plateforme [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com).

**Le public pourra aussi apporter ses contributions dématérialisées** sur la **plateforme [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com)** ou les déposer sur la boîte mail : [concertation.quairousseauquaietroits@grandlyon.com](mailto:concertation.quairousseauquaietroits@grandlyon.com)

**Une réunion publique est organisée le mardi 31 janvier 2023 à 18h30, au musée des confluences**

Elle présentera le diagnostic de l'espace public et les orientations d'aménagement proposées

# LES ETAPES DU PROJET

ÉTUDES PRÉALABLES (2020-2021)

CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE (Janvier-Mars 2022)

BILAN DE LA CONCERTATION ET INDIVIDUALISATION DE L'AP  
POUR LES ETUDES (ÉTÉ 2023)

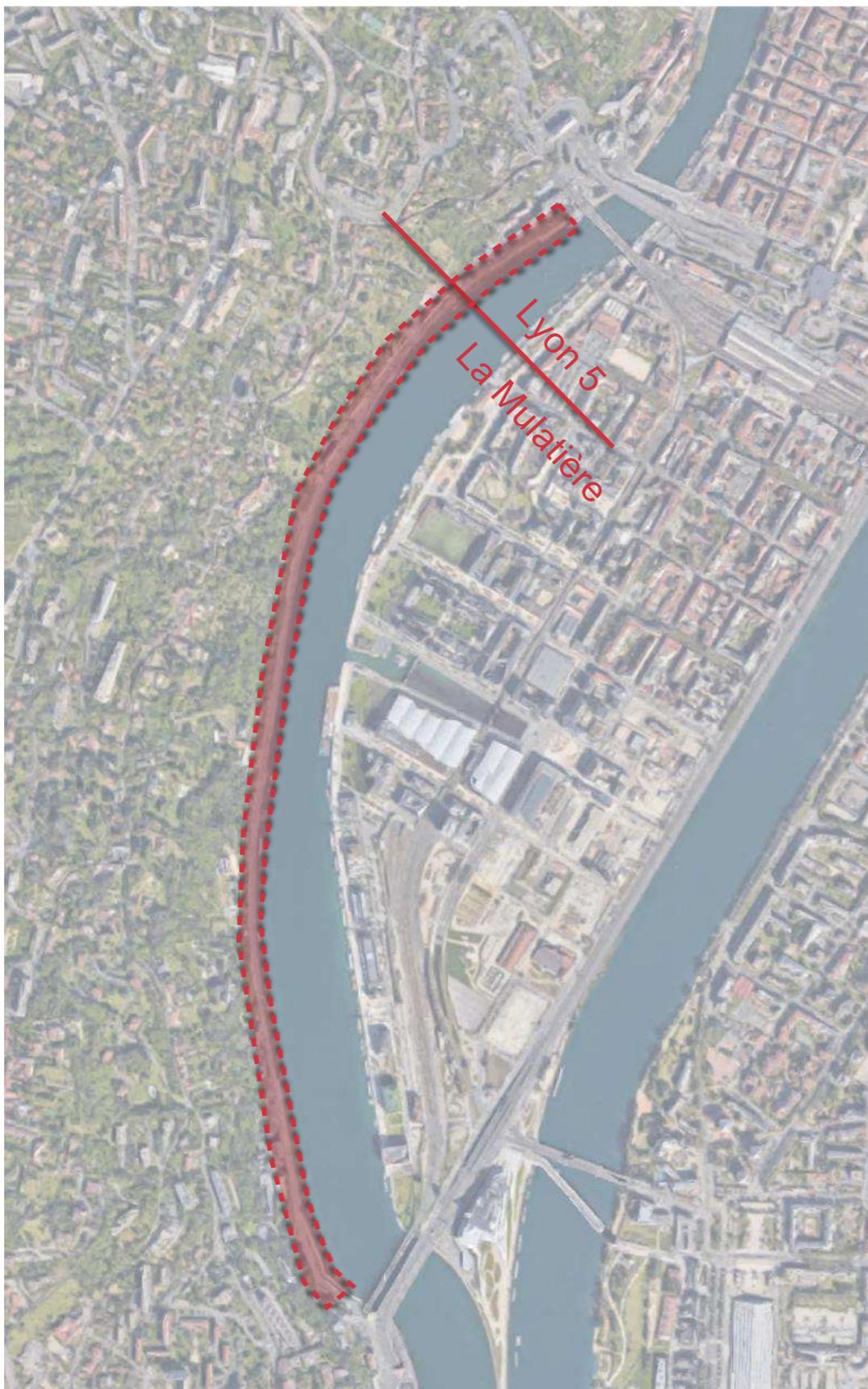
PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PAYSAGISTE / ARCHITECTE / BUREAUX D'ÉTUDES QUI CONCEVRONT  
LE PROJET (SECOND SEMESTRE 2023)

TRAVAIL DE CONCEPTION RÉALISÉ SUR LES BASES DES ÉLÉMENTS ISSUS DE LA  
CONCERTATION (2024 et début 2025)

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ENTREPRISES QUI RÉALISERONT LES TRAVAUX (2ème SEMESTRE 2025)

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT (À PARTIR DE 2026)

# PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION ET ENJEUX



La concertation préalable est définie par le code de l'urbanisme au sein des articles L103-1 à L103-7, chapitre participation du public.

**Le présent dossier porte sur le projet de réaménagement de près de 2,5 km des rives droites de la Saône** intégrant:

- Le quai Jean Jacques Rousseau, situé sur la commune de La Mulatière
- Le quai des Etroits, situé sur la commune de Lyon 5

Ce périmètre opérationnel exclut ainsi les 2 extrémités :

- Le carrefour Nord : carrefour M6 / Montée du Choulans / Pont Kitchener Marchand
- Le carrefour Sud : la place Pierre-Victor Galtier et le carrefour M7 – Pont de la Mulatière

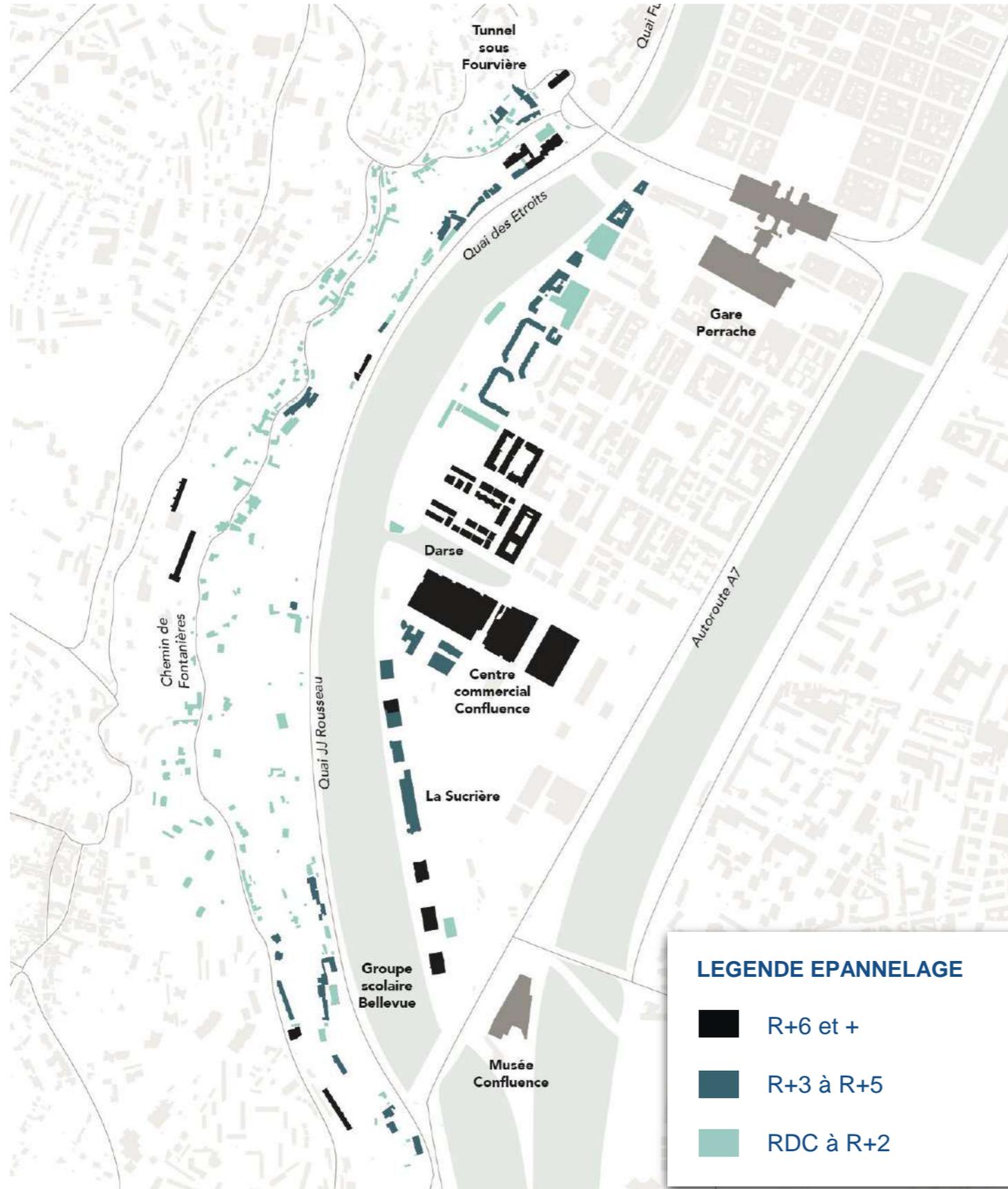
Le raccordement Nord sera traité dans le cadre de la voie lyonnaise n°8 (VL8).

Côté Sud, le raccordement sera traité dans le cadre de la VL6.

 Périmètre de travaux

## #2 - CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER DE L'OPÉRATION

# SAONE : UNE RIVE URBAINE, L'AUTRE PAYSAGERE



La Saône est bordée par deux façades, deux rives, diamétralement opposées.

**A l'Est, le quartier de Confluence qui fait aujourd'hui figure d'hyper centralité lyonnaise marquée par :**

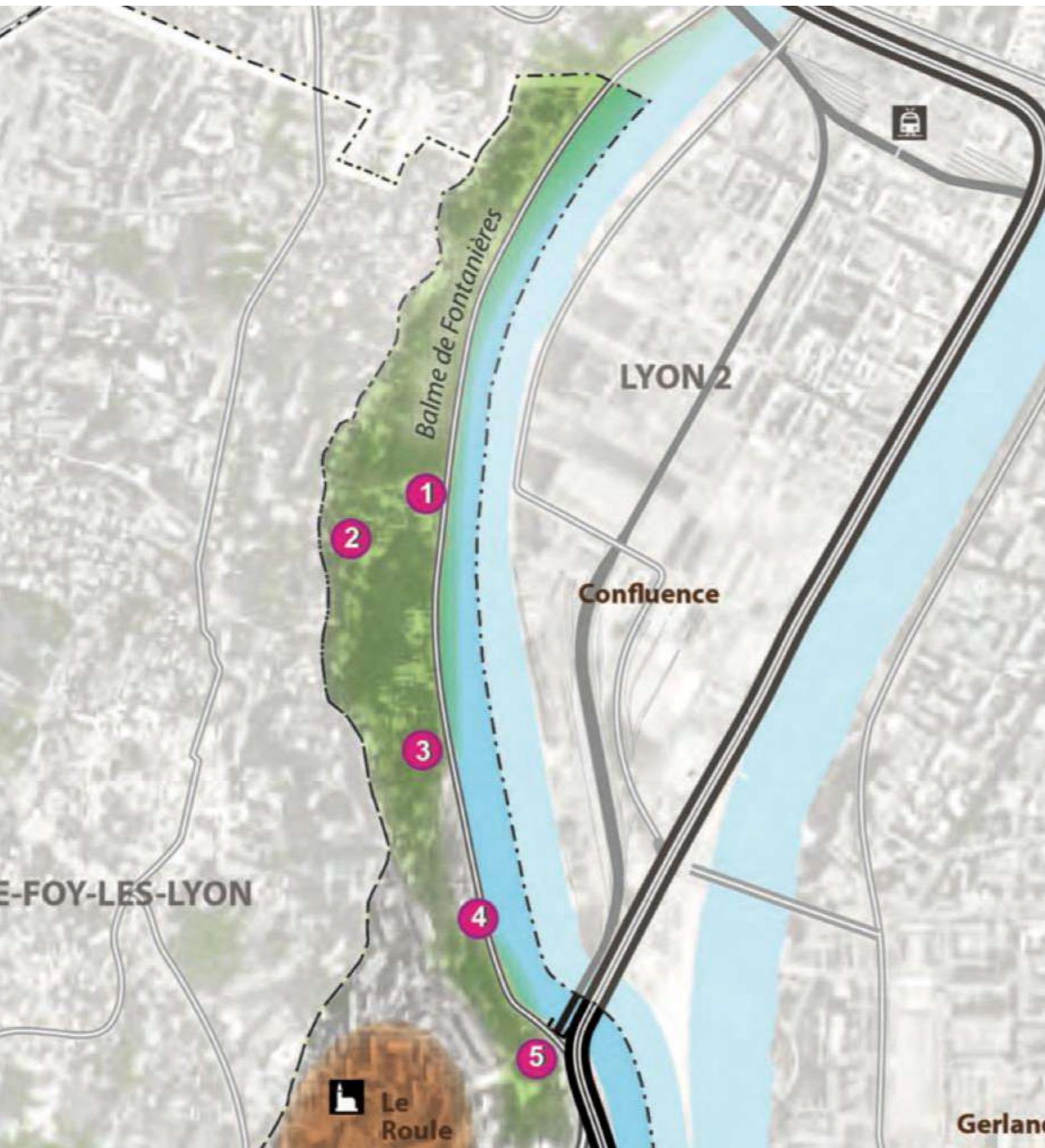
- > Un épannelage important, avec de nombreux bâtiments émergents à R+6 et plus
- > Des formes architecturales contemporaines, marquant l'identité de ce quartier
- > Une grande mixité programmatique : activités économiques / loisirs / équipements publics / habitat / etc
- > Des formes architecturales contemporaines, implantées au sein d'un maillage urbain complet et resserré

**A l'Ouest, le quai JJ Rousseau et le quai des Etroits avant tout marqués par leur dimension paysagère :**

- > Les Balmes ont fortement limité l'urbanisation du secteur laissant une place prépondérante au paysage. Ce dernier participe au rafraîchissement du quai et à sa biodiversité.
- > La densité bâtie est relativement faible compte tenu de la proximité avec l'hyper centre lyonnais et l'épannelage peu imposant (prédominance de bâtiments à R+2 ou moins)
- > Une quasi mono fonctionnalité Habitat, excepté le groupe scolaire Bellevue situé à l'extrémité Sud du quai Jean Jacques Rousseau

**Ces singularités propres à chaque rive sont à affirmer au sein du projet de réaménagement, complémentaires les unes aux autres**

# DES QUAIS BORDÉS DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX



5 bâtis patrimoniaux sont localisés sur ou à proximité immédiate des quais.

De fait, le dialogue avec l'Architecte des Bâtiments de France est important, de l'amorce du projet à son exécution.

Une exigence particulière est à observer quant à la manière dont l'espace public vient révéler ce patrimoine bâti : rapport avec l'espace public, qualité des matériaux employés, etc.

- 1** > 25-26, quai JJR.  
> Grande propriété



- 2** > 113, impasse de Fontanières  
> Grande propriété, avec bâti au milieu du parc

- 3** > Quai JJR (accès par le parc Agniel)  
> Grande propriété, avec bâti au milieu du parc

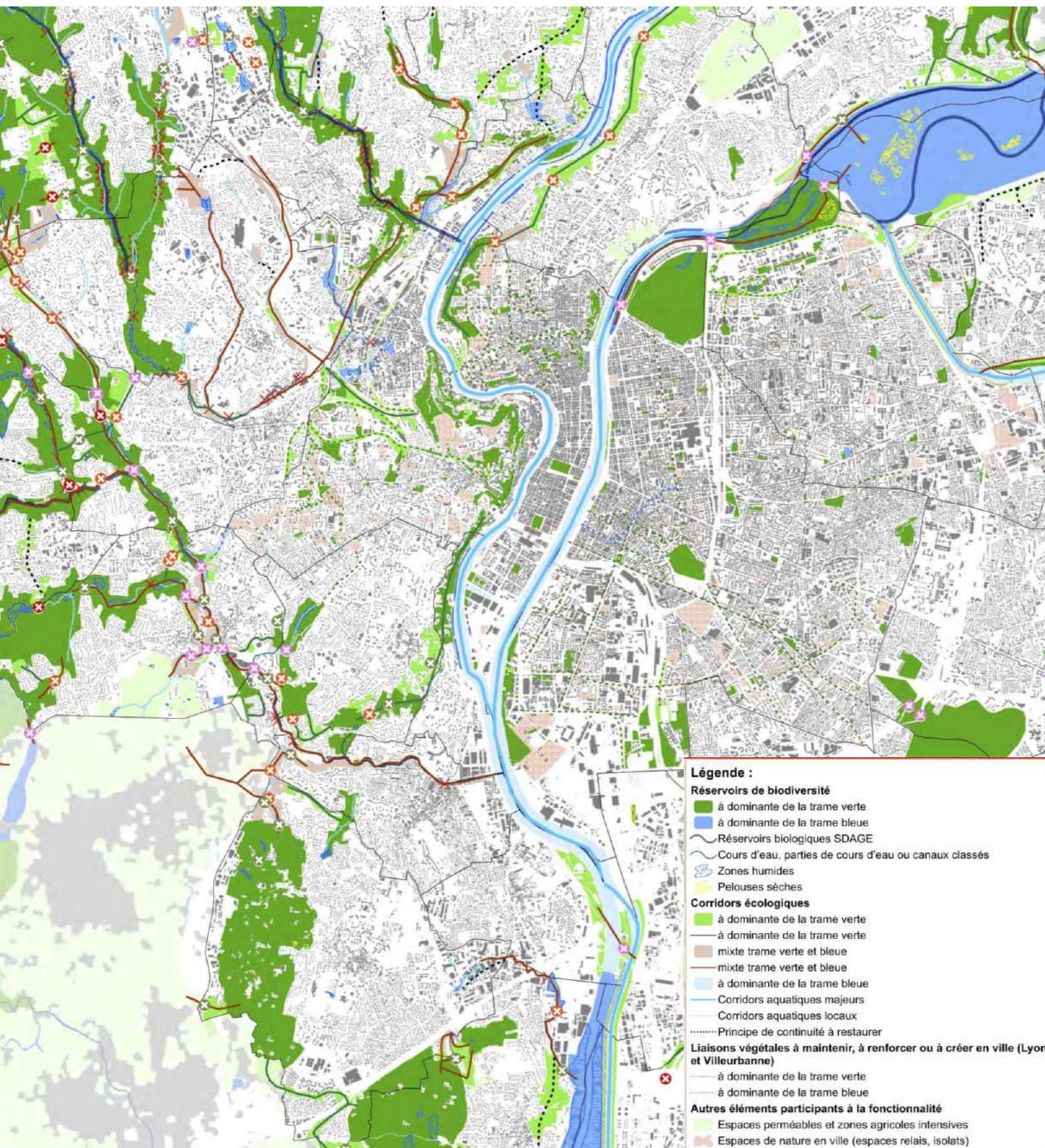


- 4** > 39 quai JJR  
> Bâtiment scolaire (Lycée Bellevue)

- 5** > 40 quai JJR  
> Maison bourgeoise



# LES QUAIS AU SEIN DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



La Balme des quais apparaît comme l'un des principaux réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue de l'hyper centre lyonnais.

Aujourd'hui peu visible et accessible, la balme mérite d'être amplifiée afin de colorer davantage les quais.

Ainsi, sa présence physique doit être renforcée afin de « faire descendre » la balme jusqu'à la Saône par les quais : strate végétale complétée et amplifiée, réduction de la part minérale, etc.

Une réduction de la place dédiée aux véhicules motorisés est à mener, permettant ainsi aux modes actifs de profiter d'un environnement paysager particulièrement qualitatif.



# BALME ET SAONE POUR RICHESSE PAYSAGERE



Des quais entre Balme et Saône



Jardin public Agniel



Végétation spontanée au droit des murs perrés



Les quais sont **bordés par 2 entités paysagères majeures** :

- **La Saône** apportant notamment un réel apport de rafraîchissement aux quais et un rapport à l'eau à valoriser dans le cadre du projet de réaménagement. La proximité entre les modes actifs et la Saône est ainsi à privilégier.
- **La Balme**, peu bâtie et massivement plantée. La Balme n'est pas accessible au public, à l'exception du jardin public Agniel situé au Sud, à proximité du groupe scolaire Bellevue, sur la commune de La Mulatière.

Les quais, en eux même (entendu comme l'espace situé entre Balme et Saône) sont **exclusivement constitués d'enrobé**. La strate paysagère est quasiment absente, réduite à une végétation spontanée au droit des murs perrés. Cette végétation spontanée peut constituer un risque pour la stabilité des ouvrages et nécessite un entretien régulier.

**Seule exception : le mail de platanes** situé au Nord, quai des Etroits.

# LES QUAIS AU SEIN DE LA TRAME NOIRE



Les quais et leur balme sont aujourd'hui des acteurs majeurs de la trame noire de l'hyper centre lyonnais.

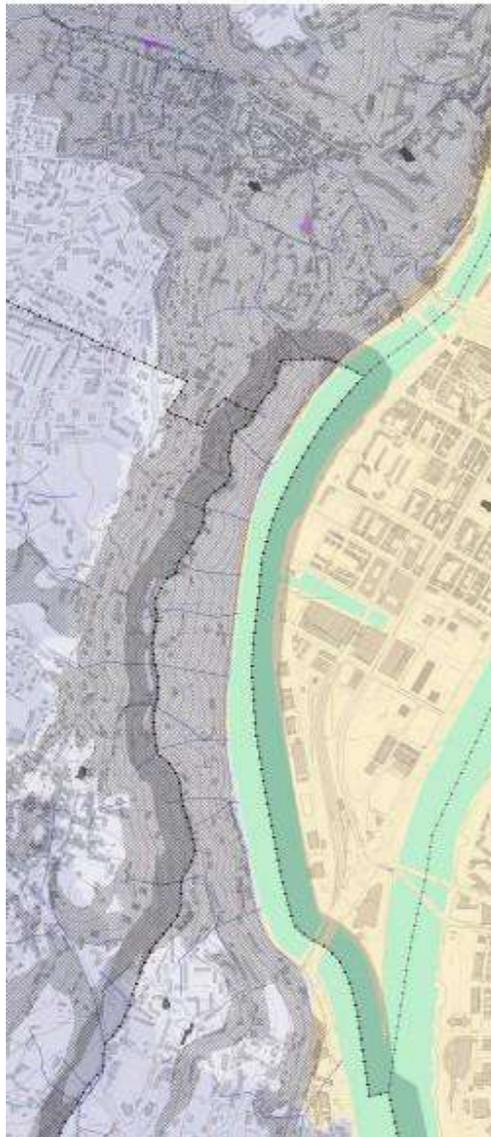
Cette trame noire s'inscrit en parfaite complémentarité avec la trame verte et bleue et le réservoir de biodiversité identifié.

Le projet lumière mis en place sur les quais doit ainsi impérativement permettre de conserver une obscurité des berges de Saône avec un éclairage plus discret et des ambiances différenciées.



# DES QUAIS MARQUÉS PAR DES CONTRAINTES TECHNIQUES

## Prévention des risques de mouvements de Terrain



### PRÉVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



## Plan de prévention des risques d'inondation



Les quais sont concernés par des **risques de mouvements de terrain et des risques d'inondation par ruissellement**

Les quais sont par ailleurs **situés en zone inondable** (lit majeur du cours de la Saône) :

- Application règlement PPRI
- Conception adaptée au TN ou un équilibre déblais-remblais côte pour côte.
- A défaut compensation à prévoir.

Enjeu de libre écoulement de la rivière. Principe de transparence hydraulique à justifier au regard :

- des vitesses
- des hauteurs
- des remous / batillages (condition de navigation)

**Toute intervention sur les quais est susceptible d'impacter leur équilibre d'ensemble** et nécessite par conséquent une vigilance technique toute particulière : stabilité de la Balme, stabilité des murs perrés, écoulement des eaux pluviales ...

Par exemple : toute désimperméabilisation implique une gestion adaptée des eaux pluviales captées (tranchée drainante ...)

# LES SEQUENCES DES QUAIS



Les quais se composent de différentes séquences qui disposent toutes de codes urbains singuliers conférant au linéaire des quais des ambiances différentes. Le linéaire se compose ainsi de 4 séquences majeures :

- ① A l'extrémité Nord, la séquence « urbaine », sur la commune de Lyon 5.**

Elle est marquée par des codes très urbains, « classiques ». Les bâtiments sont implantés au niveau de l'espace public (quai des Etroits) avec la présence de RDC actifs.

Un grand alignement de platanes accompagne le quai qui dispose d'une largeur confortable.
- ② Plus au Sud, la séquence « faubourg », sur les communes de La Mulatière et Lyon 5.**

Le bâti y occupe une position en Belvédère, dans un tissu de type « Faubourg ». Sur une large section, l'espace public est déconnecté du bâti.

Le quai est peu large : un pincement est clairement perceptible et marque le passage de la première séquence à la seconde.
- ③ Au centre, la séquence « paysagère », sur la commune de La Mulatière**

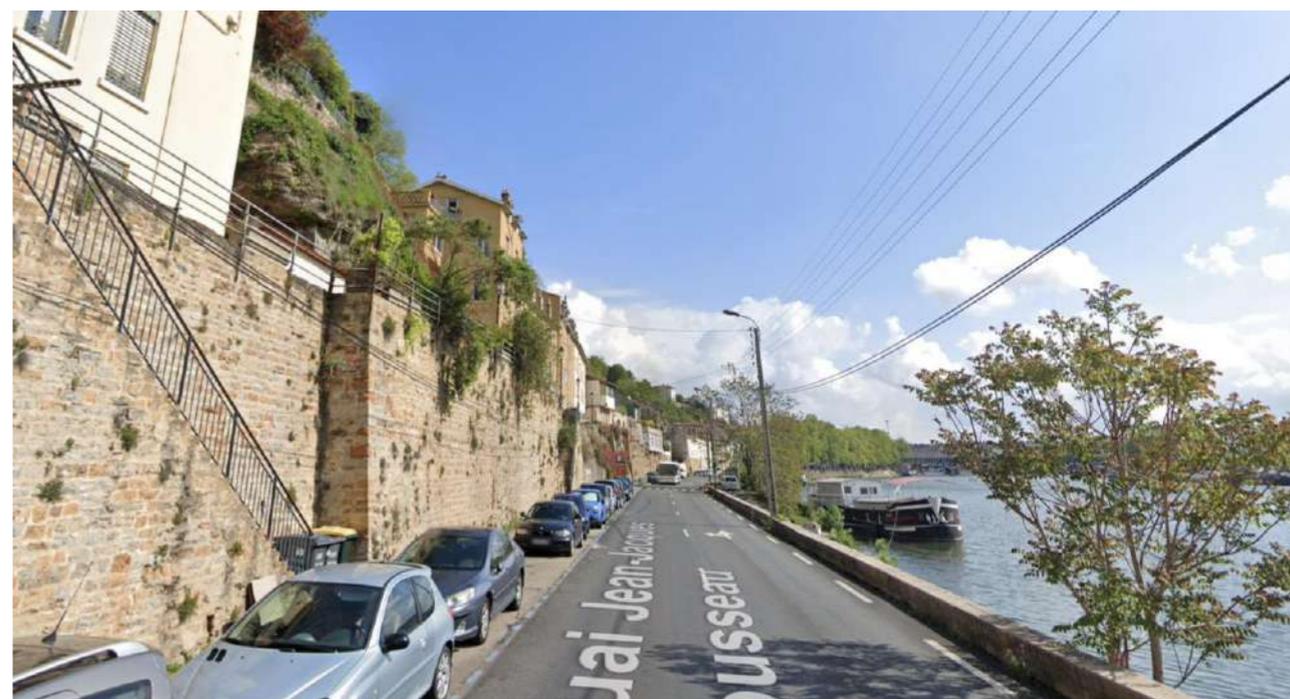
Le bâti y est quasiment absent. Seules quelques habitations s'y inscrivent, confondues au sein de la Balme
- ④ Au Sud, la séquence « groupe scolaire », sur la commune de La Mulatière**

Le groupe scolaire Bellevue, légèrement déconnecté de l'espace car situé en belvédère marque la dernière séquence.

# LES SEQUENCES DES QUAIS



① Séquence urbaine



② Séquence faubourg

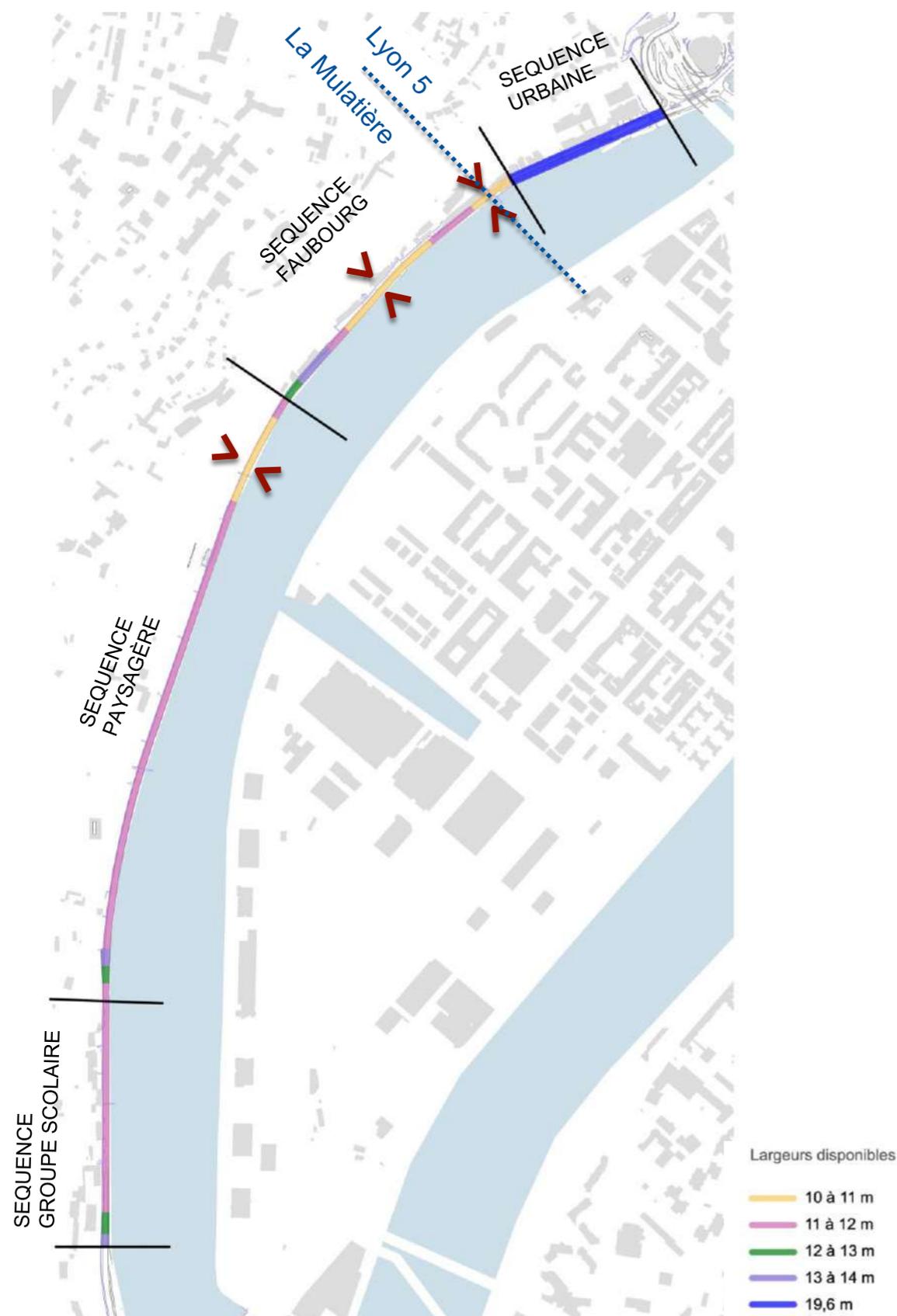


③ Séquence paysagère



④ Séquence groupe scolaire

# LES SEQUENCES DES QUAIS / EMPRISES DISPONIBLES



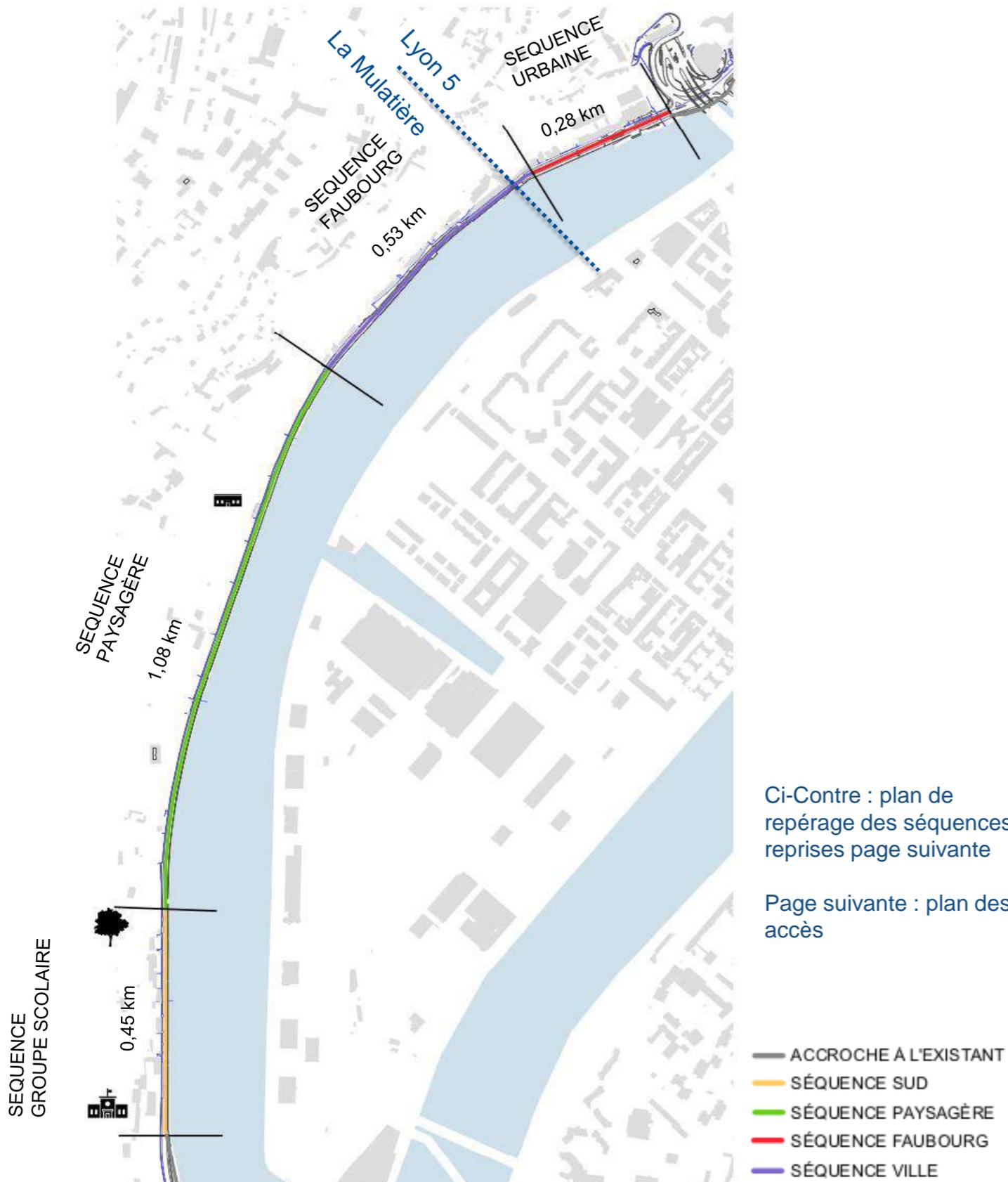
Les 4 séquences disposent de largeurs inégales :

- **La séquence urbaine** est celle disposant d'une plus grande largeur (près de 20m). Des stationnements longitudinaux et des trottoirs généreux (plus de 4m) sont situés de part et d'autre de la voirie.
- **La séquence faubourg** est elle la plus contrainte. Le pincement est clairement perceptible après la séquence urbaine. Le trottoir côté Saône disparaît et celui côté Balme est réduit à son strict minimum.
- **La séquence paysagère** dispose d'un profil relativement constant. De nouveau, il y a une absence de trottoir côté Saone qui met à distance l'utilisateur du fleuve.
- **La séquence groupe scolaire** offre de nouveau un trottoir côté Saone et un profil légèrement plus large, notamment sur sa partie Sud. Cette surélévation est notamment rendue nécessaire pour sécuriser et qualifier les accès au groupe scolaire Bellevue.

**80% du linéaire des quais a une largeur comprise entre 10 et 12m.**

**Cette largeur ne permet pas d'installer une continuité cyclable, des trottoirs confortables et une voirie à double sens.**

# LES SEQUENCES DES QUAIS / DES ACCES A PRESERVER



Les quais sont marqués par différents types d'entrées et d'accès à préserver dans le cadre de leur réaménagement : (Voir plans page suivante)

## - Les entrées piétonnes :

> il s'agit essentiellement **d'accès aux habitations** sur les 2 séquences situées au Nord. Un trottoir confortable est ainsi impérativement à aménager sur ces 2 séquences dans le cadre du projet de réaménagement des quais.

> au Sud, figure l'accès au groupe scolaire Bellevue avec un enjeu majeur de sécurisation de cet accès : statut de parvis à conforter et qualifier.

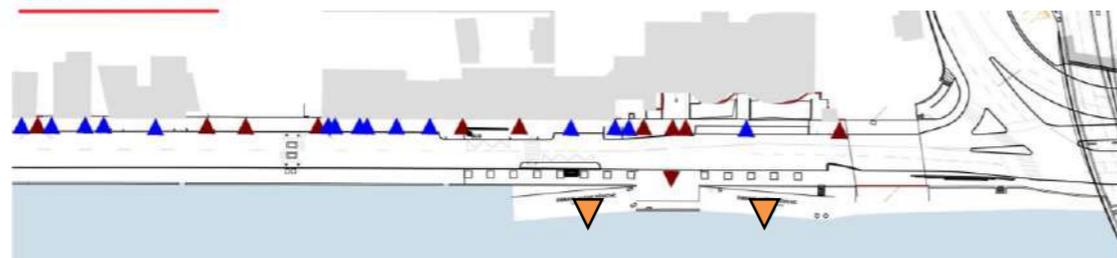
- **Les entrées charretières** : dispersées sur l'ensemble des quais, elles nécessitent une vigilance particulière quand au traitement du trottoir du côté de la balme.

- **Les accès aux péniches et embarcadères** : des péniches d'habitations sont situées sur les quais. Ces accès doivent être préservés avec la nécessité d'un trottoir en rive Est à proximité des aires d'amarrage.

- Enfin, des accès sont à ce jour existants mais leur usages non identifiés. Une exploration devra être menée lors du réaménagement des quais afin d'en connaître leurs éventuelles contraintes.

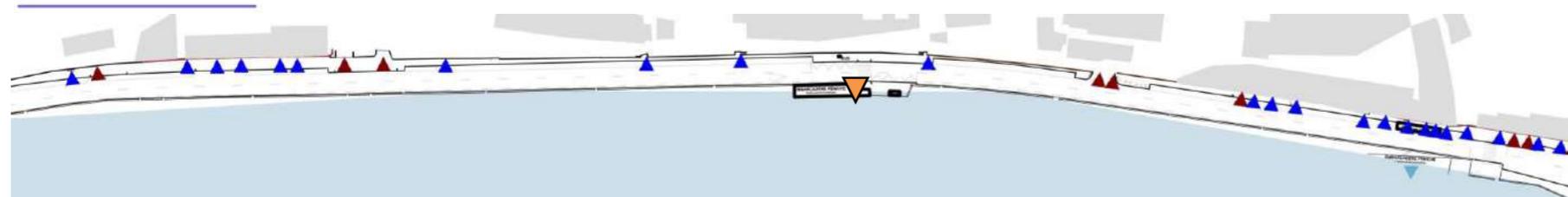
# LES SEQUENCES DES QUAIS / DES ACCES A PRESERVER

## SÉQUENCE VILLE



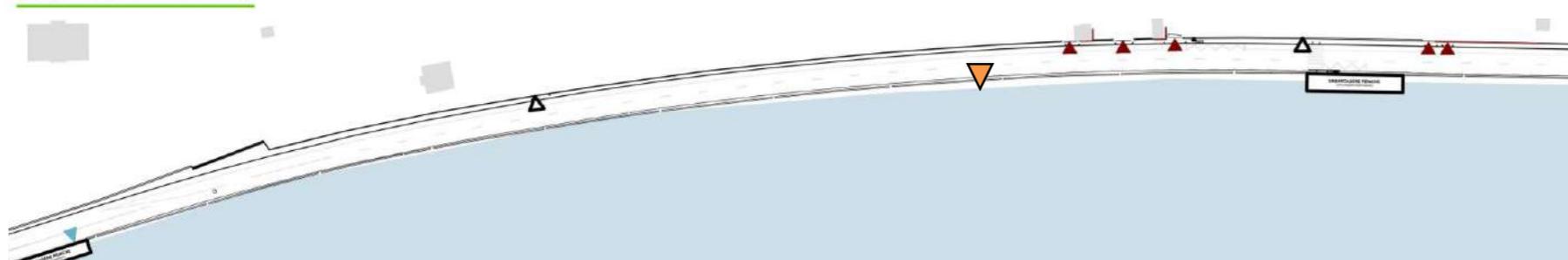
Commune de Lyon 5

## SÉQUENCE FAUBOURG

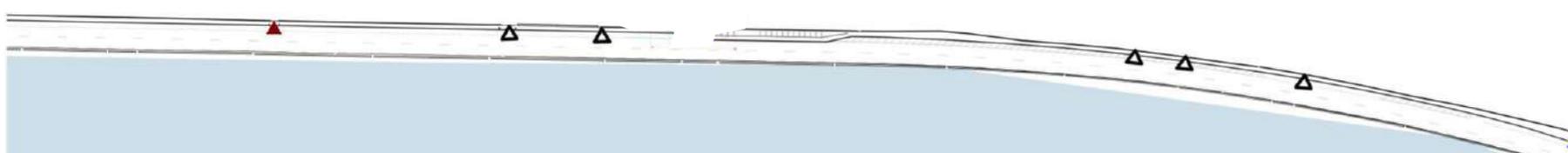


Communes de Lyon 5 et La Mulatière

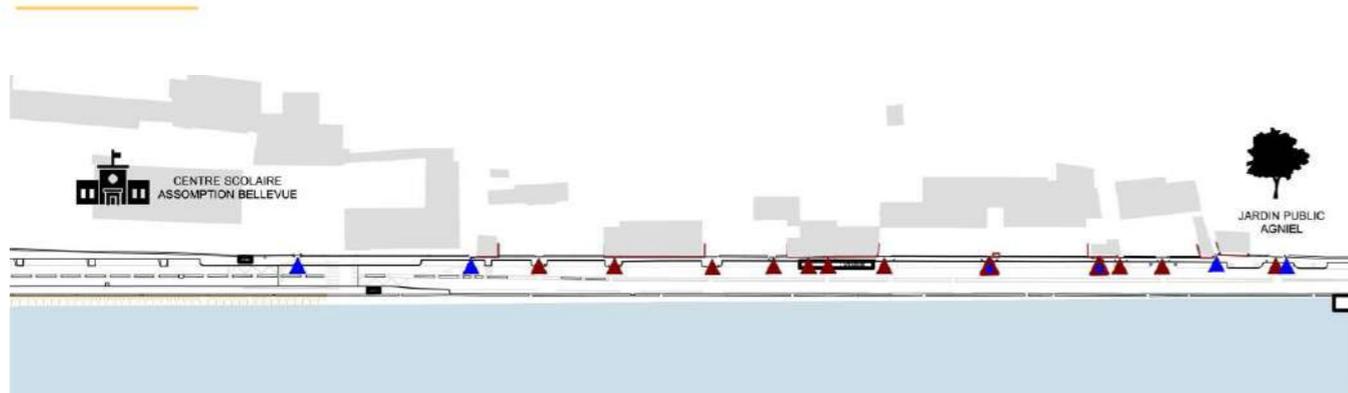
## SÉQUENCE PAYSAGÈRE



Commune de La Mulatière



## SÉQUENCE SUD



Commune de La Mulatière

- ▲ Entrée piétonne
- ▲ Entrée charretière
- ▲ Accès péniche
- △ Entrée non identifiée / abandonnées

# LES SEQUENCES DES QUAIS - n°1 : LA SEQUENCE URBAINE

Ci-dessous : profil type illustratif de la séquence. Les largeurs ne sont pas égales sur l'ensemble du linéaire de la séquence



# LES SEQUENCES DES QUAIS - n°2 : LA SEQUENCE FAUBOURG

Ci-dessous : profil type illustratif de la séquence. Les largeurs ne sont pas égales sur l'ensemble du linéaire de la séquence



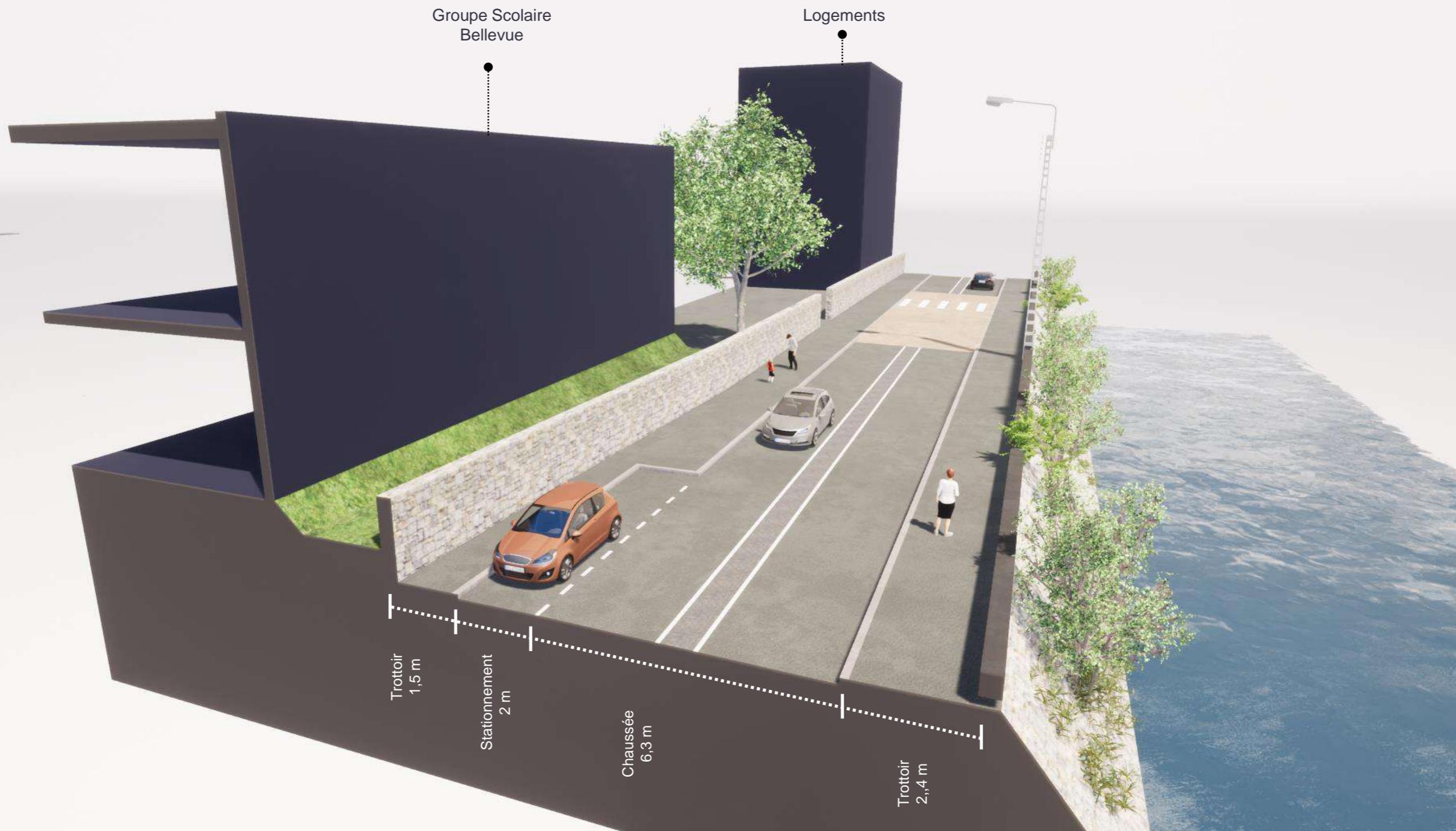
# LES SEQUENCES DES QUAIS - n°3 : LA SEQUENCE PAYSAGERE

Ci-dessous : profil type illustratif de la séquence. Les largeurs ne sont pas égales sur l'ensemble du linéaire de la séquence

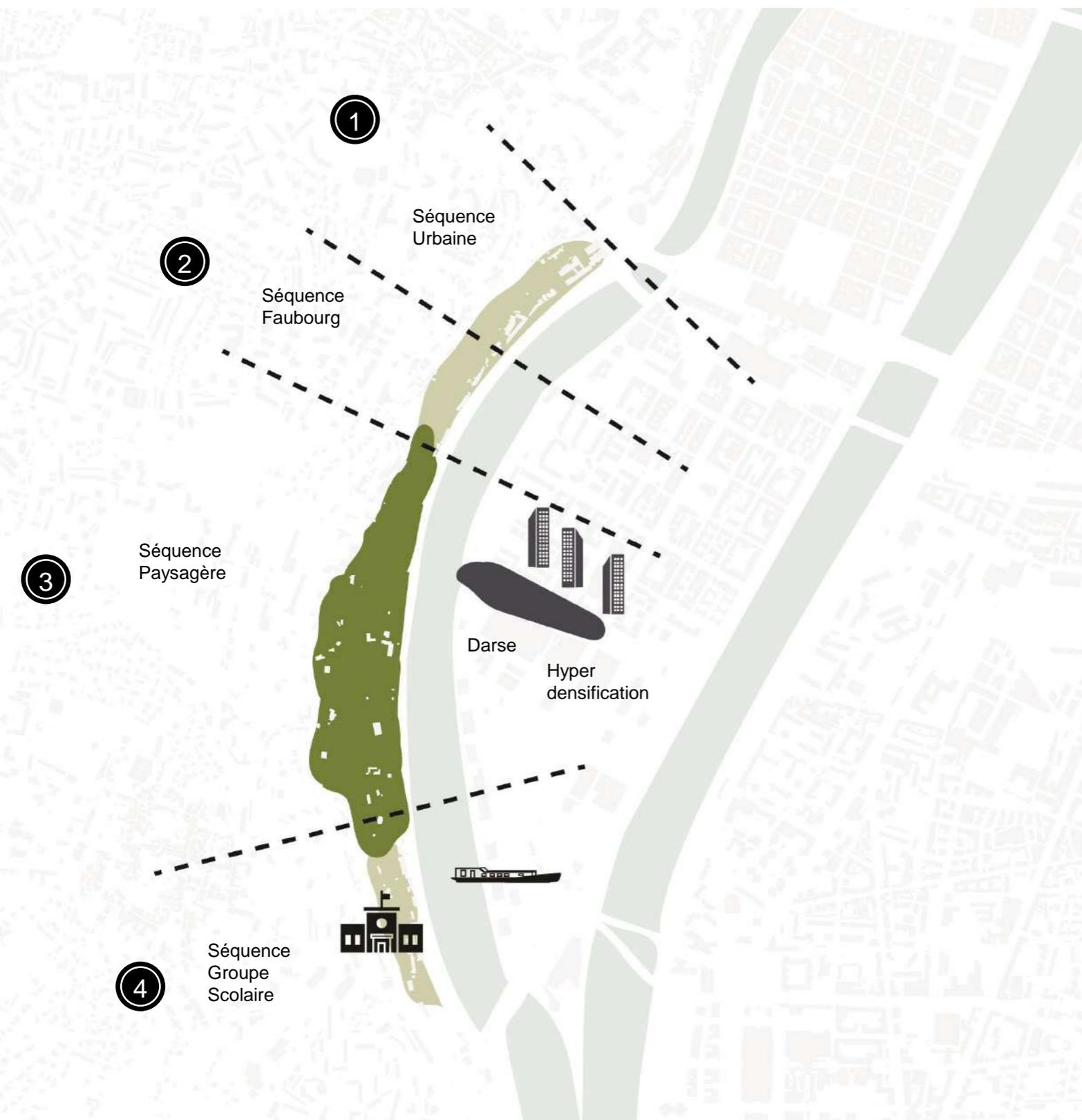


# LES SEQUENCES DES QUAIS - n°4 : LE GROUPE SCOLAIRE

Ci-dessous : profil type illustratif de la séquence. Les largeurs ne sont pas égales sur l'ensemble du linéaire de la séquence



# LES SEQUENCES DES QUAIS - SYNTHÈSE DES ENJEUX



## ① Séquence urbaine : un objectif de couture.

Cette séquence doit permettre une transition fluide entre l'hyper centralité lyonnaise et la séquence Faubourg en s'appuyant notamment sur ses qualités existantes : largeur confortable, arbres matures, etc.

## ② Séquence Faubourg : répondre aux enjeux fonctionnels

La largeur disponible est sur cette séquence la plus faible des quais. Elle doit pourtant permettre de répondre aux nombreux enjeux fonctionnels de la séquence : accès aux habitations / accès charretières / accès aux aires d'amarrage ...

## ③ Séquence Paysagère : « faire couler la Balme »

Il s'agit de conforter une séquence paysagère, complémentaire à Confluence, où les modes doux occupent une place prépondérante. L'aménagement est largement paysagé et s'inscrit pleinement au sein de la trame Verte et Bleue.

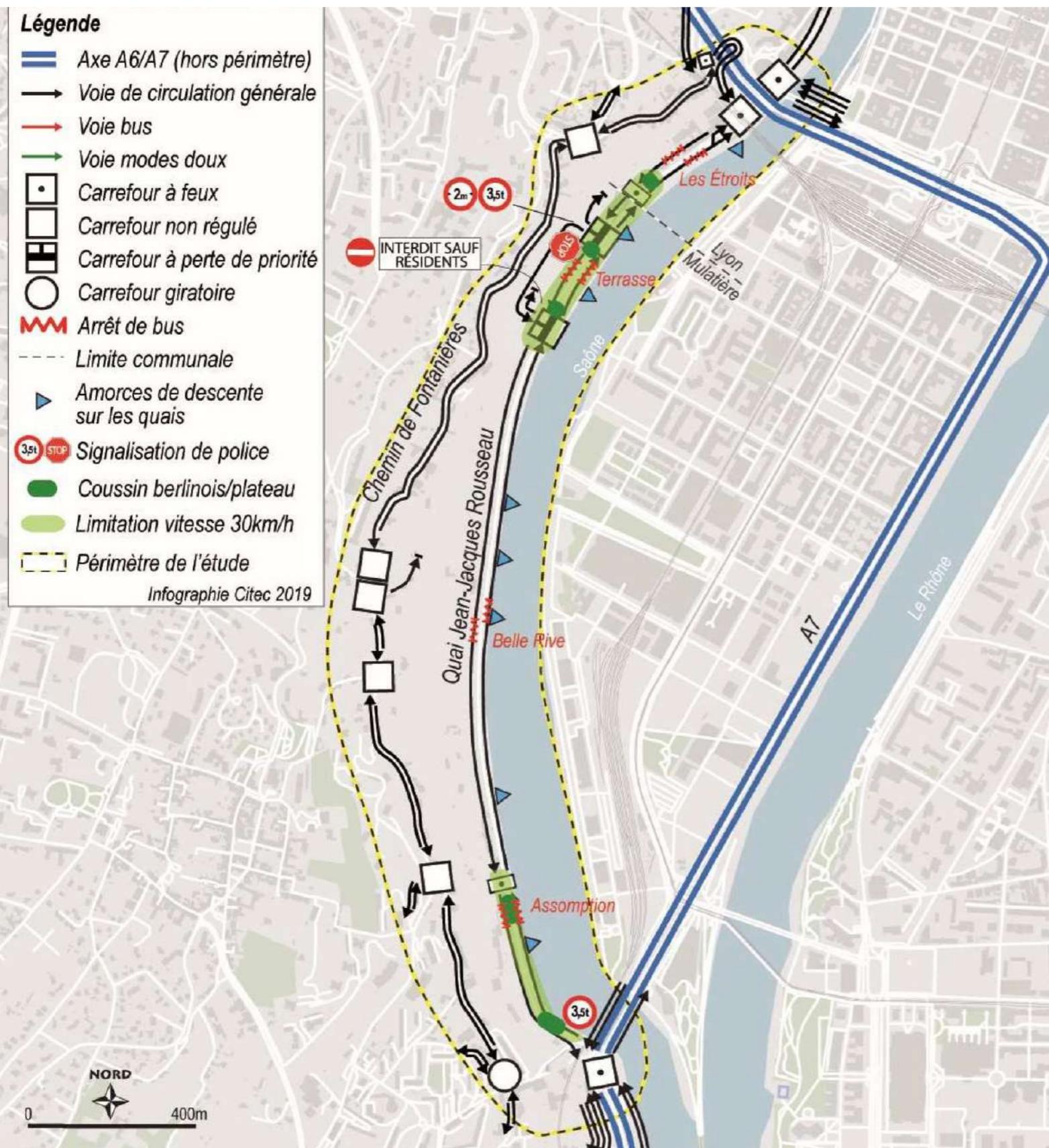
## ④ Séquence Groupe scolaire : sécuriser et qualifier ses abords

L'objectif principal est la sécurisation des abords du groupe scolaire afin de pleinement l'inscrire dans son environnement urbain.

**Les quais disposent par ailleurs d'enjeux transversaux faisant lien entre les 4 séquences. Ces enjeux sont fortement liés aux enjeux de mobilité et sont détaillés au sein du chapitre suivant.**

## #3 - LES DIFFERENTS FLUX DES QUAIS

# LES DIFFERENTS FLUX DES QUAIS / PREAMBULE



Le quai JJ Rousseau et le quai des Étroits connectent le Carrefour de La Mulatière au Pont Kitchener par une seule et unique voie de desserte d'une distance d'environ 4km

Il n'existe en effet aucune liaison Est-Ouest ( Piéton / cycles / véhicules ) entre ces quais et les voiries situées plus haut à l'Ouest (chemin de Fontannières / Montée Saint Laurent ).

Le maillage viarie mais également tous modes est ainsi très lâche dans ce secteur, conférant aux quais une fonction de liaison intercommunale ( La Mulatière - Lyon Centre ) pour tous les modes.

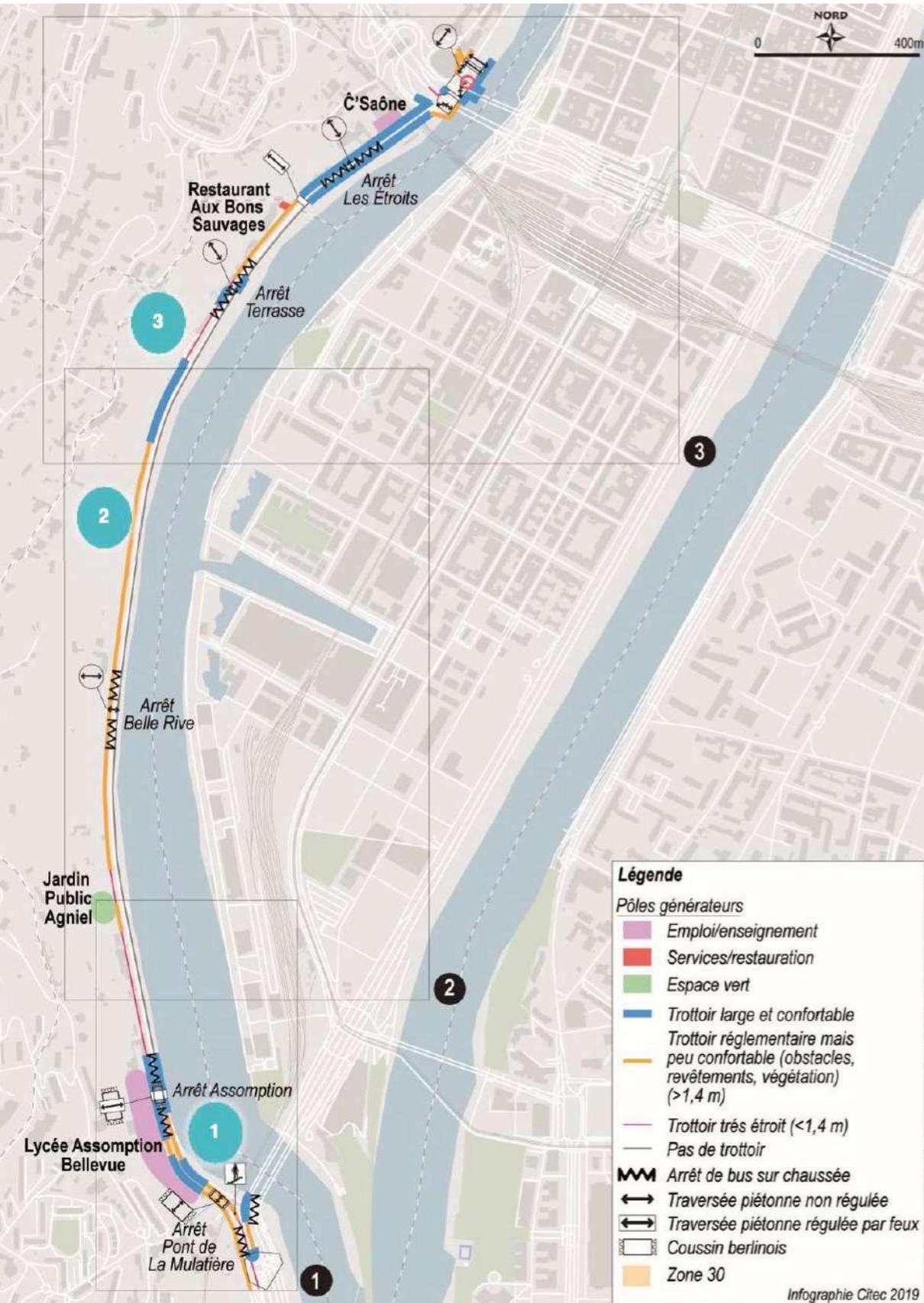
Aujourd'hui, les quais accueillent :

- **Les voitures particulières à double sens** ( 2 x 1 voie )
- **Des zones de stationnements** en longitudinal, sur un ou deux côtés selon les secteurs.
- **Les transports en commun**, sans aménagement spécifique hormis les arrêts de bus ( Transports publics + transports scolaires )

Les aménagements modes actifs sont très limités avec :

- **Pour les piétons**, des trottoirs très étroits sur une grande partie des quais. Quelques aménagements ponctuels d'apaisement existent au niveau du groupe scolaire et du secteur résidentiel au Nord
- **Pour les cycles**, une absence complète d'aménagements. Les cycles sont ainsi reportés sur la chaussée.

# MODES ACTIFS / LES PIETONS



Les aménagements existants sont ponctuels et manquent de continuité sur l'intégralité du quai. Ces aménagements sont ainsi très inégaux selon les séquences.

- Séquence urbaine : les trottoirs sont confortables, situés de part et d'autre du quai. Ils sont d'une largeur supérieure à 4m
- Séquences Faubourg et paysagère : les trottoirs sont très contraints et manquent d'entretien. La végétation vient notamment fortement contraindre les continuités au sein de la séquence paysagère.
- Séquence groupe scolaire : les aménagements piétons sont minimalistes avec un manque de confort et une accessibilité délicate pour les PMR. Les stationnements illégitimes des voitures contraignent encore davantage les continuités piétonnes aux heures d'entrées et sorties d'école.

Les principaux attracteurs piétons se situent aux extrémités des quais et sont notamment liés :

- Au sud : au groupe scolaire Bellevue et les arrêts de bus le desservant ( y compris sur le pont de La Mulatière ). La sécurisation et l'amélioration du confort liés à ces déplacements constituent des enjeux majeurs pour le projet.
- Au Nord : aux arrêts de bus intermédiaires depuis et vers les résidences.

Les déplacements « promenade » sont eux limités, notamment du fait de l'absence d'aménagements. Le projet de réaménagement des quais doit permettre de pallier à ces manques afin de qualifier les balades sur les quais, par un rapport privilégié à l'eau ( vues et/ou accès au fleuve )

# MODES ACTIFS / LES CYCLES



**Les aménagements cyclables sont aujourd'hui totalement absents de l'ensemble du linéaire des quais.**

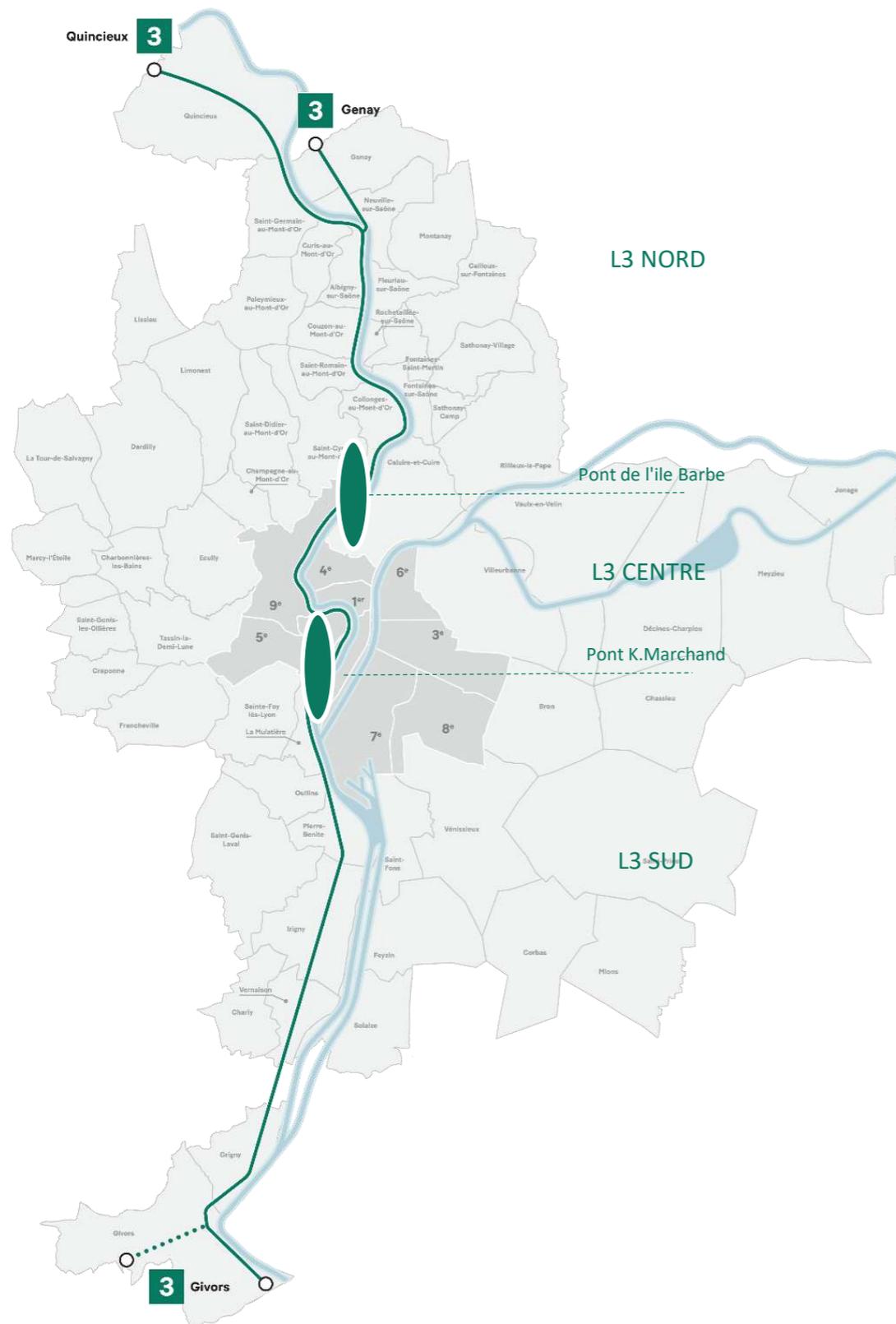
La circulation s'effectue ainsi sur chaussée au détriment de la sécurité des cyclistes. De fait, les circulations cyclables sont aujourd'hui très faibles (moins de 10 vélos par heure aux heures de pointe)

Il s'agit d'un chaînon manquant majeur afin d'aménager un itinéraire cyclable continu tout au long de la Saône, et pour relier les secteurs de La Mulatière/Oullins à Lyon 5.

**Ce chaînon appartient à la ligne 3 des voies lyonnaises.**

De façon similaire aux continuités piétonnes, le rapport à l'eau est à valoriser afin de rendre ces continuités les plus qualitatives possibles

# MODES ACTIFS / LIGNE 3 : PRESENTATION GENERALE



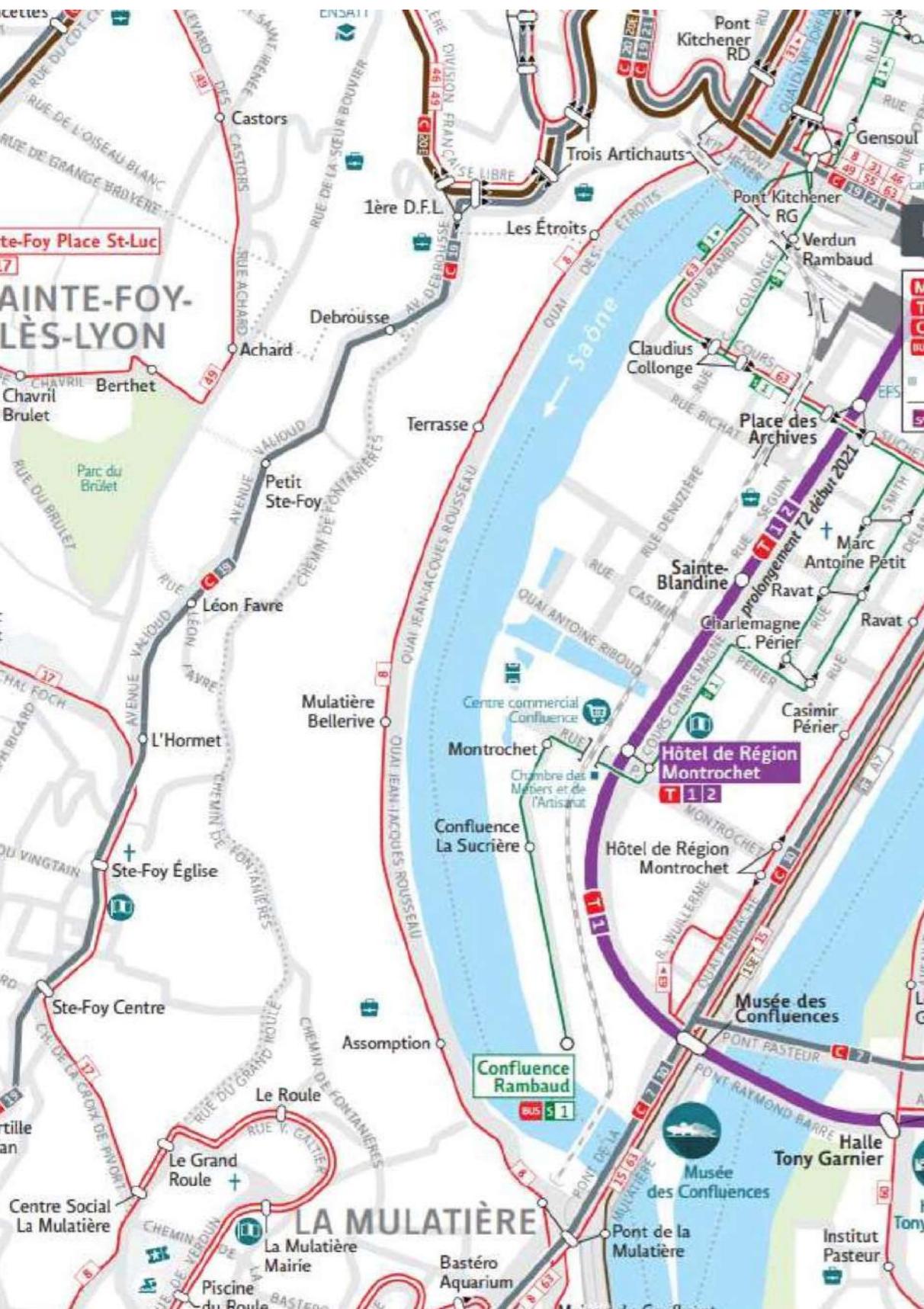
En 2026 la Ligne 3 (L3) reliera Givors à Genay et Quincieux sur un parcours de 57 km ce qui en fait la ligne la plus longue de l'ensemble des Voies Lyonnaises.

Comme toutes les autres lignes, la L3 s'articule avec le réseau des transports en commun pour développer la multimodalité. Ce nouvel axe offre une liaison cyclable aux habitants des communes et arrondissements traversés.

La L3 est divisé en trois grands secteurs.

- Sur la séquence nord, elle longe la rive droite de la Saône et permet de créer un lien dédié aux modes actifs entre les communes du nord de la métropole.
- Puis dans sa partie centrale, la ligne continue de suivre les quais de Saône et traverse les 9ème et 5ème arrondissements. Cette séquence permet aux usagers d'accéder jusqu'en plein cœur de la ville-centre, à la croisée de grands axes de mobilité (tunnel mode doux de la Croix Rousse, à la Presqu'île, et aux Gare de Saint Paul et de Perrache).
- Elle traverse ensuite dans sa portion sud les communes de La Mulatière, Oullins et Pierre-Bénite en desservant également leurs gares TER et métro puis les communes du sud de la Métropole pour rejoindre Givors.

# TRANSPORTS EN COMMUN



Les quais sont desservis par une ligne urbaine, la ligne 8 du réseau TCL reliant Perrache à Oullins Désormes.

Cette ligne compte 2 500 voyages/jour sur l'ensemble de la ligne avec une amplitude horaire de 5h00 à 00h30 en semaine et le samedi et à partir de 7h le dimanche. La fréquence en heure de pointe est de 15' avec 118 courses commerciales proposées la semaine, 95 le samedi et 46 le dimanche.

6 arrêts sont situés sur les quais (en incluant les 2 carrefours) : Pont Kitchener, Les Étroits, Terrasse, Mulatière-Bellerive, Assomption et Le Pont de La Mulatière

L'arrêt Pont de La Mulatière est le plus fréquenté, notamment du fait des nombreuses correspondances possibles (avec les bus 63, C10, C7 et 15).

L'arrêt Pont Kitchener propose lui également des correspondances avec les bus 31, 46, 49, 55, C19, C21, C20E, C20E, S1, et 63.

Six lignes scolaires traversant le quai (ou passant à proximité) notamment pour desservir le groupe scolaire Bellevue. Il s'agit des lignes Junior Direct (JD) : JD11, JD12, JD13, JD16, JD282 et JD398A.

Quatre lignes interurbaines du réseau Cars du Rhône sont également concernées : les lignes 119 et 120 qui traversent le quai sans s'y arrêter et les lignes 751 et 781 qui s'arrêtent au Pont de La Mulatière.

# TRANSPORTS EN COMMUN / PROJET TEOL

## Le Tramway Express de l'Ouest Lyonnais : de quoi parle-t-on ?

L'objectif de la Ligne de Tramway Express de l'Ouest Lyonnais est de proposer une offre de transport régulière, des temps de trajet réduits et fiables, dans des conditions de confort et de sécurité optimum pour les usagers. Les premières études permettent d'envisager un tracé reliant Jean-Macé (connexion au Métro B) au secteur Alai/Libération, selon les caractéristiques suivantes :



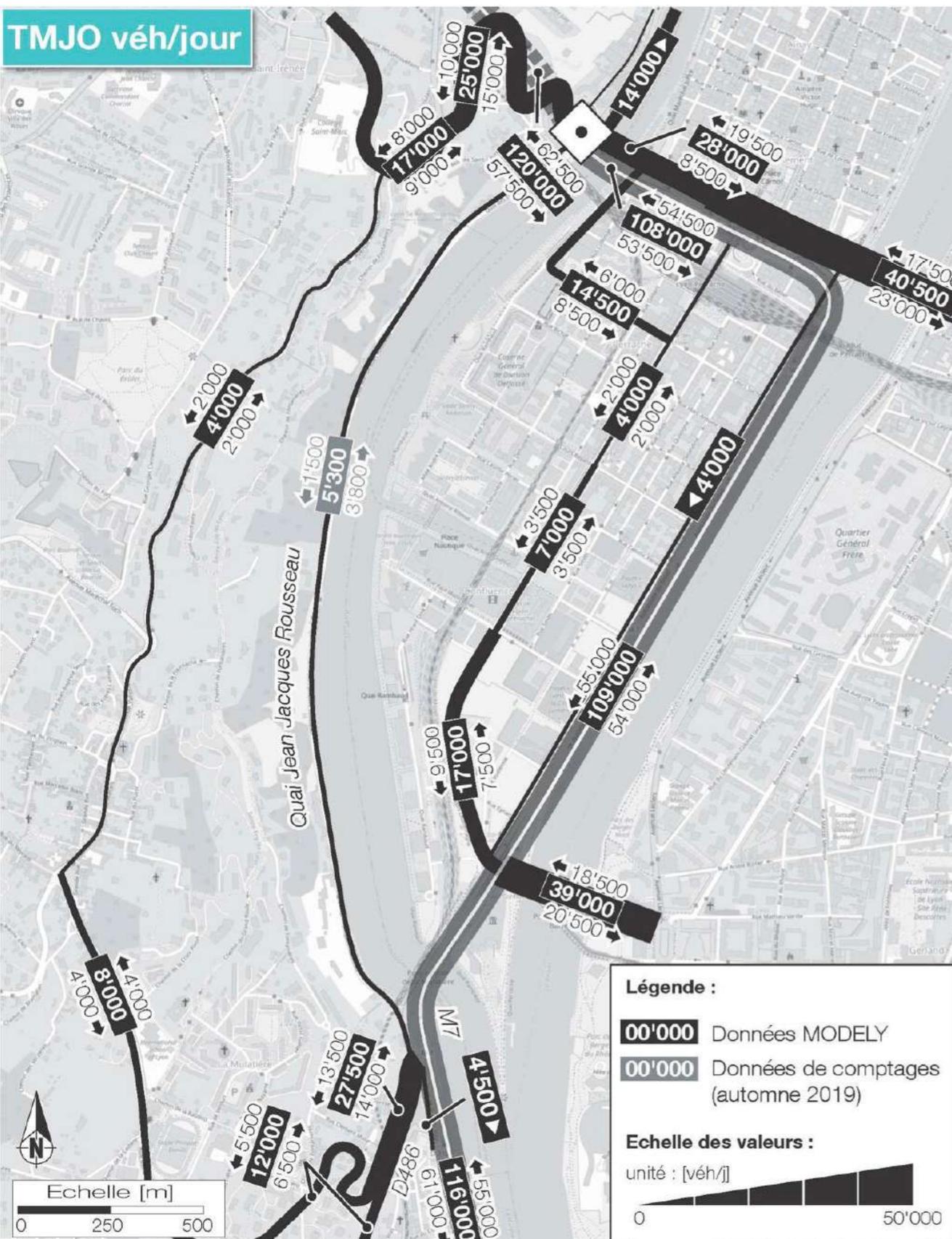
**Point-du-Jour >>> Perrache**  
en moins de 10 minutes

Le projet permettrait également de requalifier les espaces publics sur les itinéraires en surface et ainsi améliorer le cadre de vie et les itinéraires en modes actifs (vélos et piétons).

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 750 millions d'euros (valeur décembre 2020).



# VOITURES PARTICULIERES



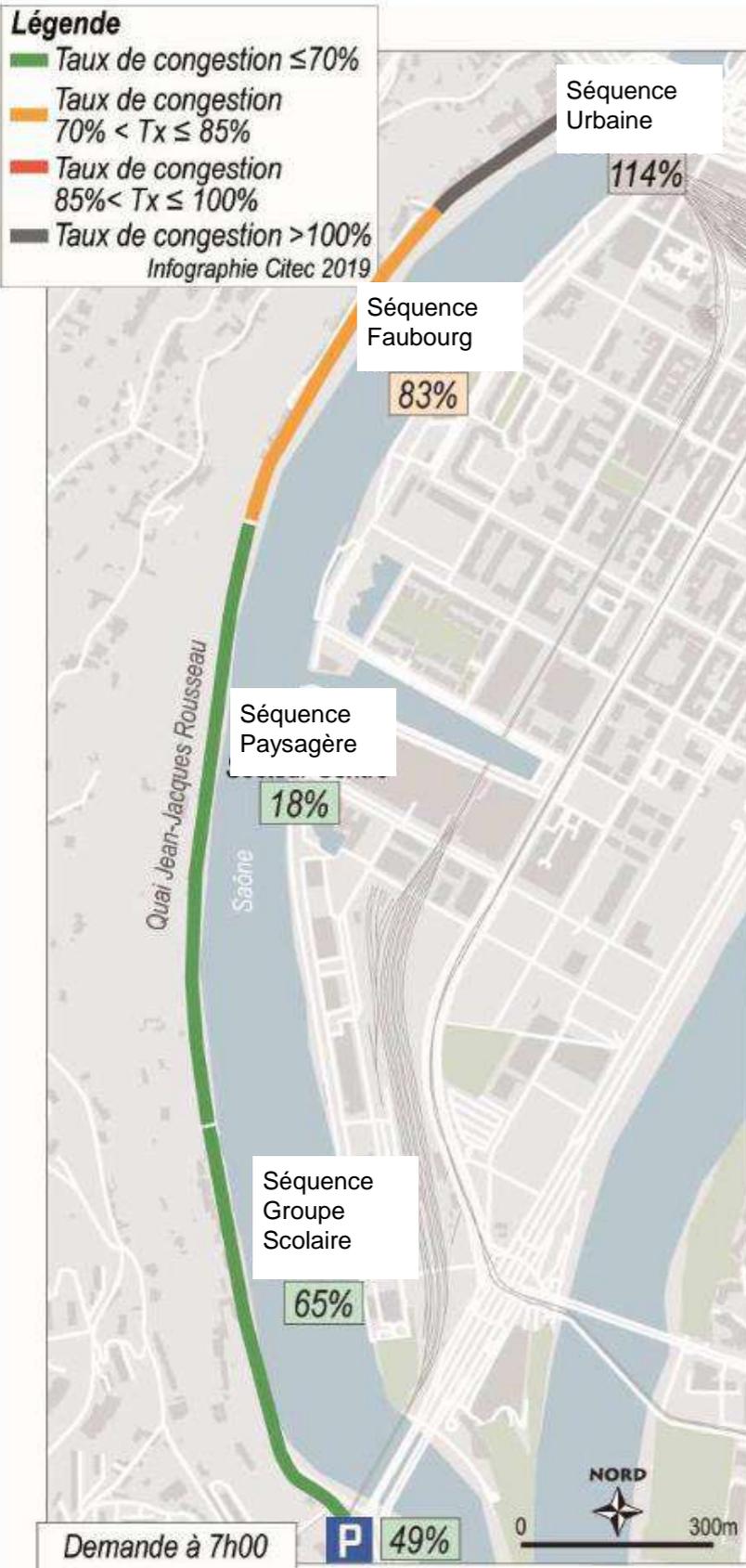
Le trafic des voitures particulières est modéré pour un axe proche des centres urbains (Perrache, Confluence), du fait du peu d'accès transversaux et des pôles desservis.

Une différence remarquable du trafic journalier est observée entre les deux sens, avec un sens sud-nord particulièrement fort, potentiellement liée au shunt des saturations sur M6-M7 et le tunnel de Fourvière.

Le trafic est relativement stable et périodique sur les différents jours de la semaine. Des pointes sont marquées et étalées sur deux heures le matin (7h-9h) et trois heures le soir (16h-19h) ainsi qu'une légère augmentation en milieu de journée notamment aux abords du groupe scolaire.

A l'échelle des quais, des remontées de file sont remarquées en heures de pointe, principalement liées aux saturations des carrefours d'accès et aux déposes/reprises pour le groupe scolaire.

# STATIONNEMENT



**Une importante offre de stationnement est présente avec 407 places réparties sur l'ensemble des quais :**

- Du stationnement longitudinal d'un seul côté sur les séquences Faubourg et paysagère
- Du stationnement longitudinal des deux côtés de la voies sur les séquences urbaines et groupe scolaire

Figurent également des poches de stationnement complémentaire au sud en lien avec l'aquarium, notamment la poche P1 de 146 places

Les séquence Urbaine et Faubourg connaissent une très forte occupation voir congestion tout au long de la journée à l'inverse des 2 autres séquences.

**La séquence paysagère ( 168 places ) dispose notamment d'importantes réserves de capacités tout au long de la journée**

Notons que sur la séquence urbaine, 85% de l'offre de stationnement des quais est consommée par des usagers longue durée (résidents du quai ou des quartiers alentours, hors pendulaires) qui profitent de la gratuité de l'offre au détriment des pendulaires et visiteurs. Ils sont répartis comme tel :

- > 35% par des résidents
- > 50% par des véhicules des quartiers alentours

## #4 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

# SYNTHESE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements, la ville de La Mulatière a souhaité que la Métropole engage le réaménagement du quai Jean-Jacques Rousseau par extension celui du quai des Étroits sur Lyon 5ème.

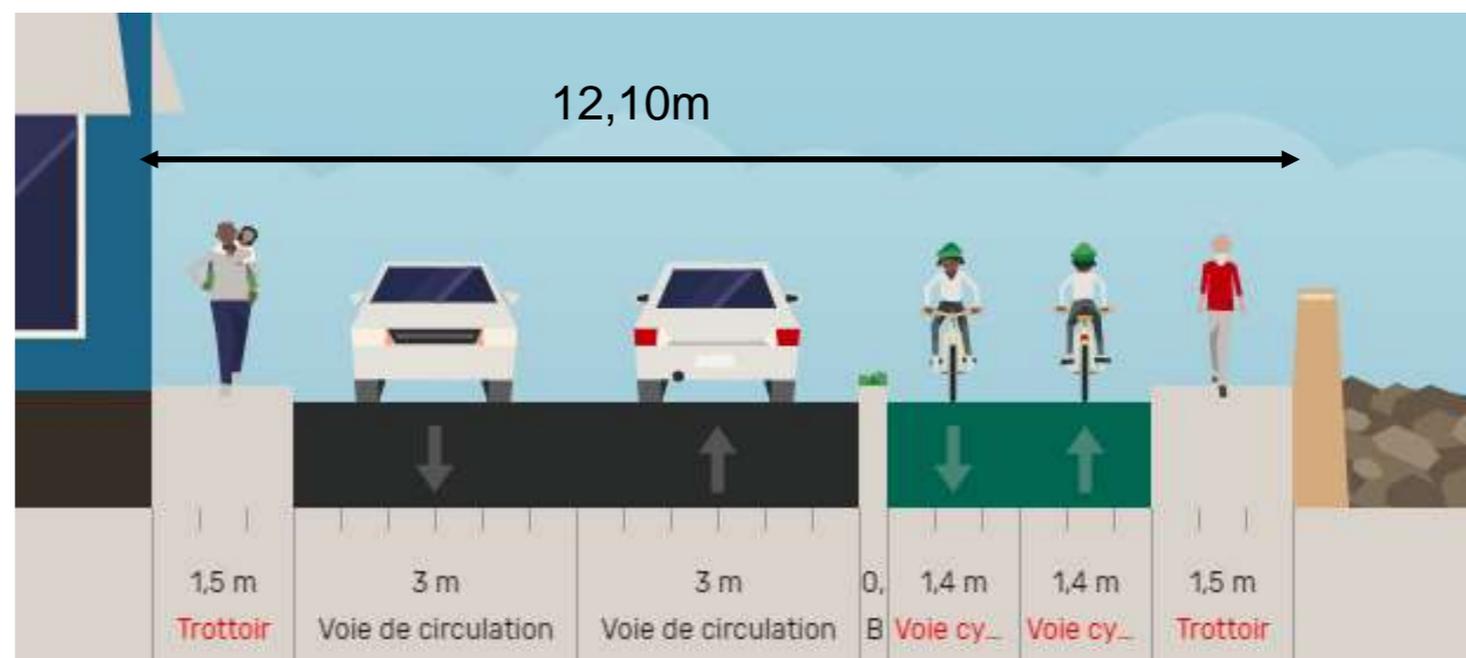
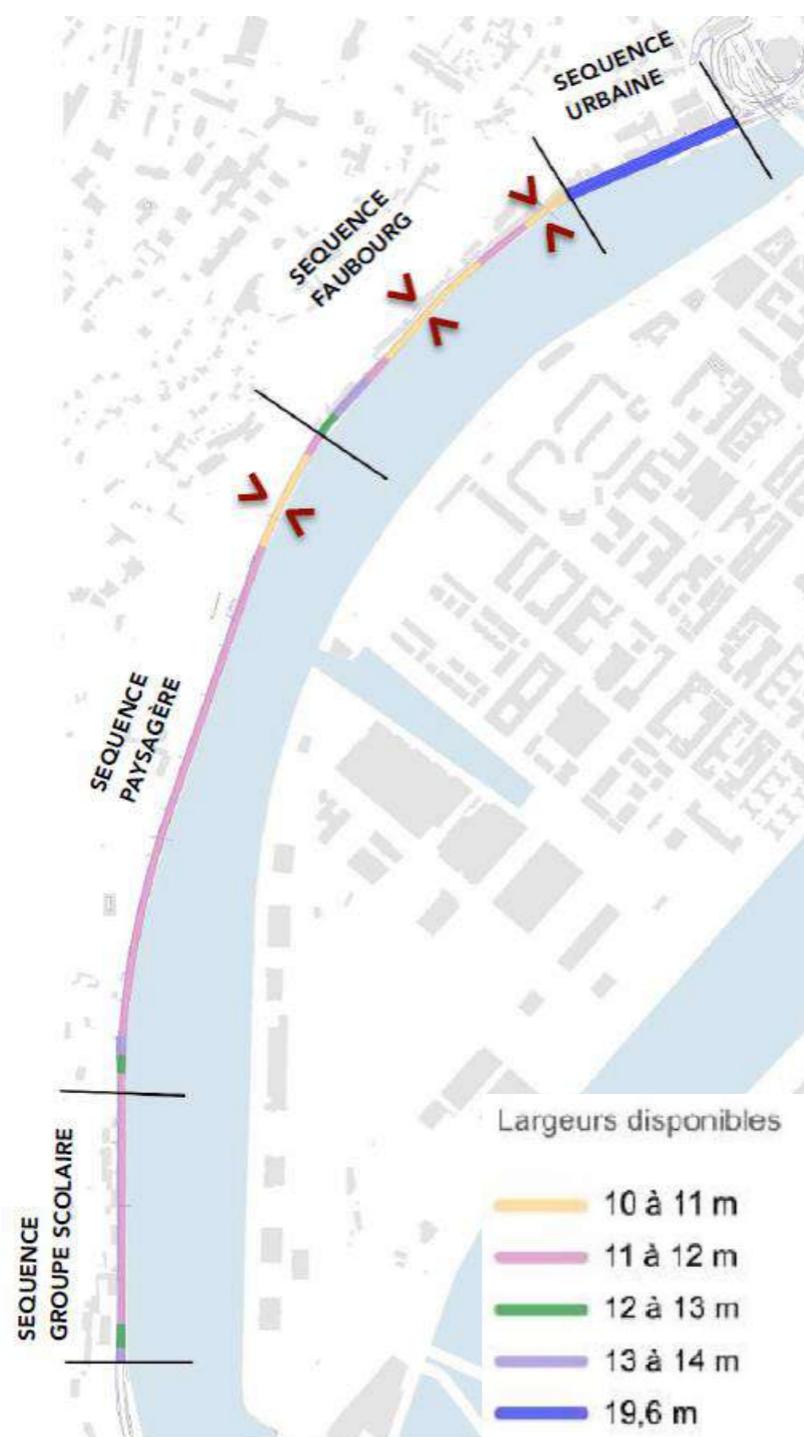
Les objectifs proposés pour le projet sont

- **Apaiser la circulation**, tout en maintenant la desserte des riverains ;
- **Offrir des cheminements piétons continus et confortables** sur l'ensemble du quai, favorables à la promenade;
- **Accueillir le déploiement de la Voie lyonnaise n° 3 (VL3)** et offrir ainsi un espace favorable à la pratique du vélo ;
- **Renforcer la présence du végétal** tout au long du quai, de manière à améliorer le confort des usagers et contribuer à la réduction des ilots de chaleur .

# SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

- Profil juxtaposant tous les usages

## SCÉNARIO NON RETENU



- Circulation : impossibilité de maintenir un double sens pour les véhicules et les bus, sur 80% du linéaire. Largeur disponible uniquement au Nord (séquence urbaine) et au Sud (séquence groupe scolaire)
- Cheminements piétons : largeur minimale pour les trottoirs, peu de confort pour les piétons
- Voie lyonnaise : piste cyclable ne répondant pas aux préconisations (3m minimum, 4m ciblé)

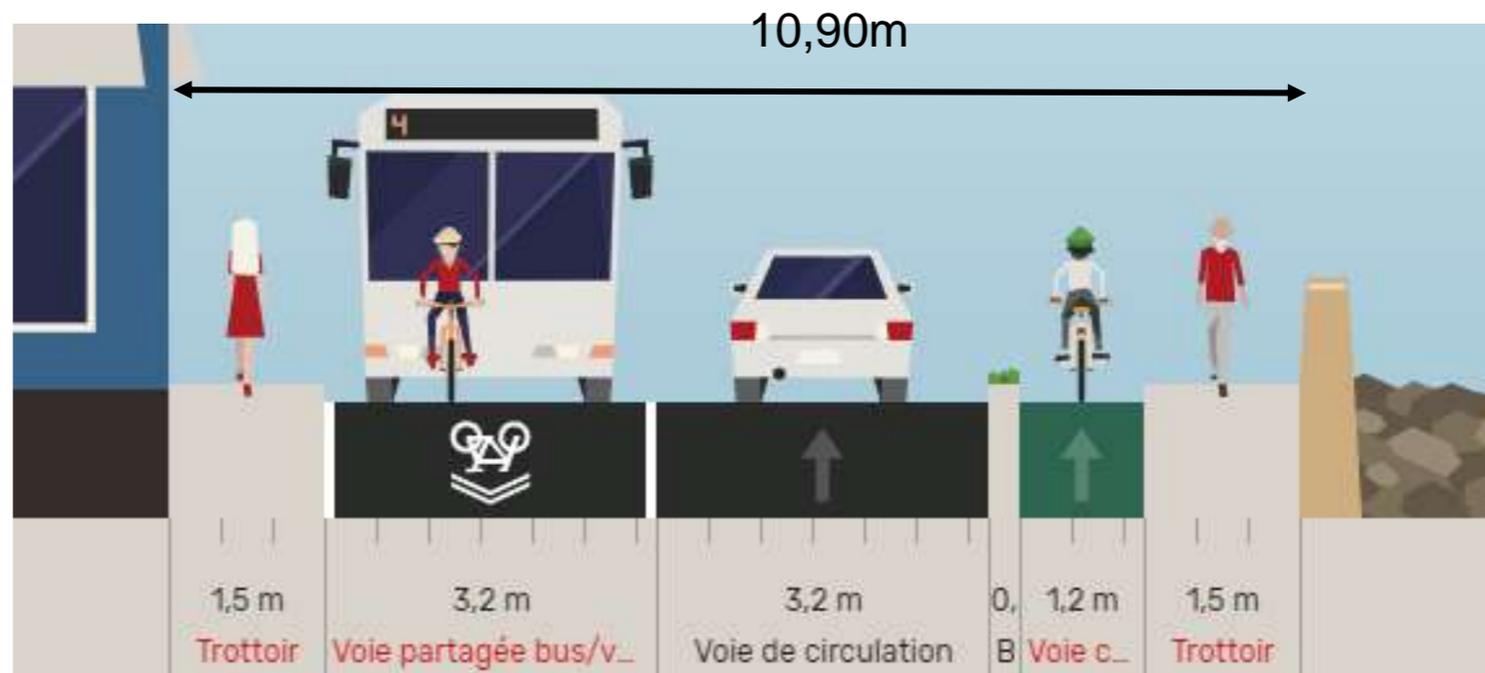
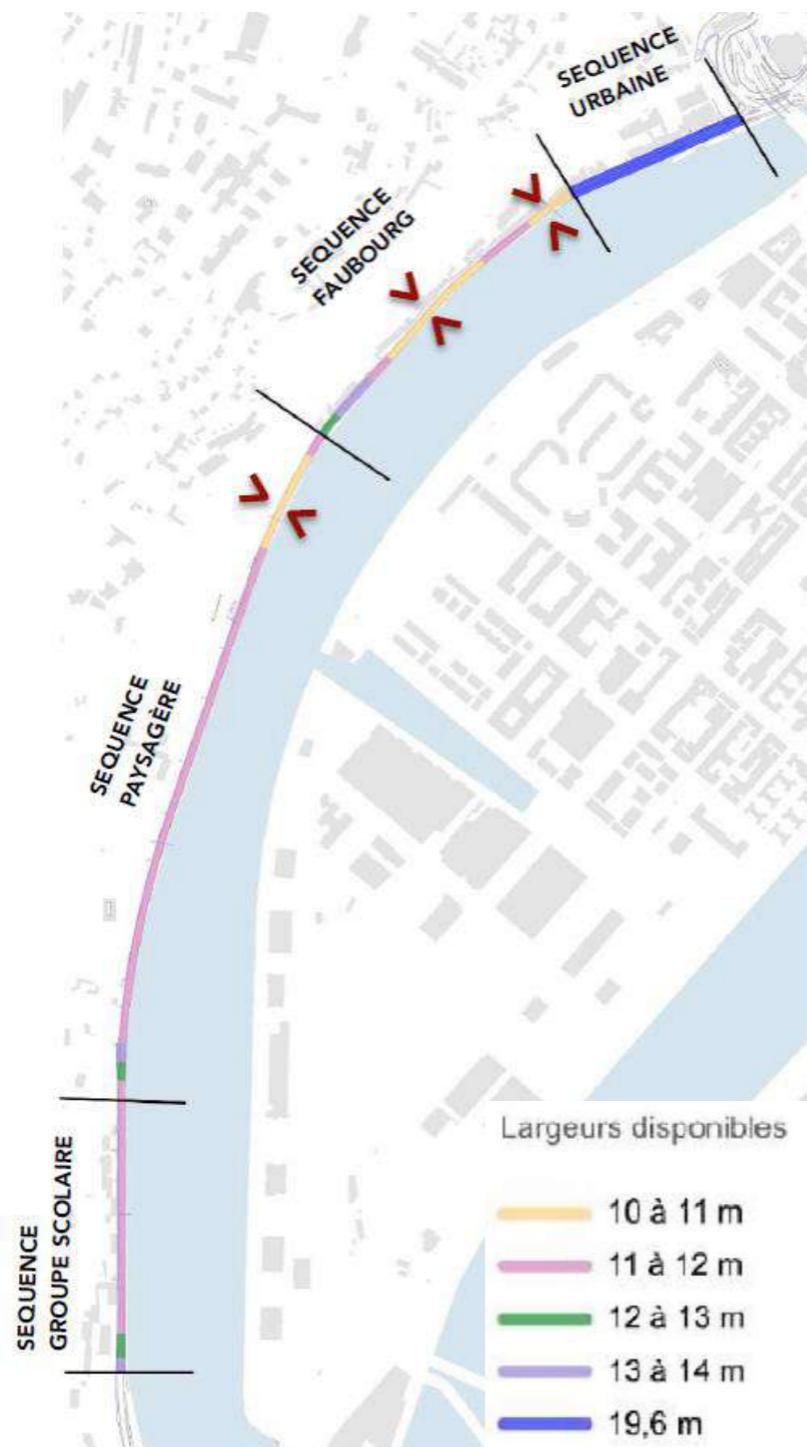
Ce scénario a besoin d'une largeur minimale de 12,10m, disponible sur seulement 20% du linéaire du quai.

Ce profil nécessite la réalisation d'une estacade tout le long du quai ► Coût du projet estimé dans une fourchette de **27 à 30 M€**, budget trop important et non budgété.

# SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

- Sens unique VL mais maintien du double sens bus

## SCÉNARIO NON RETENU



- Circulation : maintien de la desserte bus (voie bus-vélos dans un sens).
- Cheminements piétons : largeur minimale pour les trottoirs, peu de confort pour les piétons
- Voie lyonnaise : aménagements ne correspondant ni aux préconisations des voies lyonnaises, ni aux standards des aménagements cyclables de la Métropole

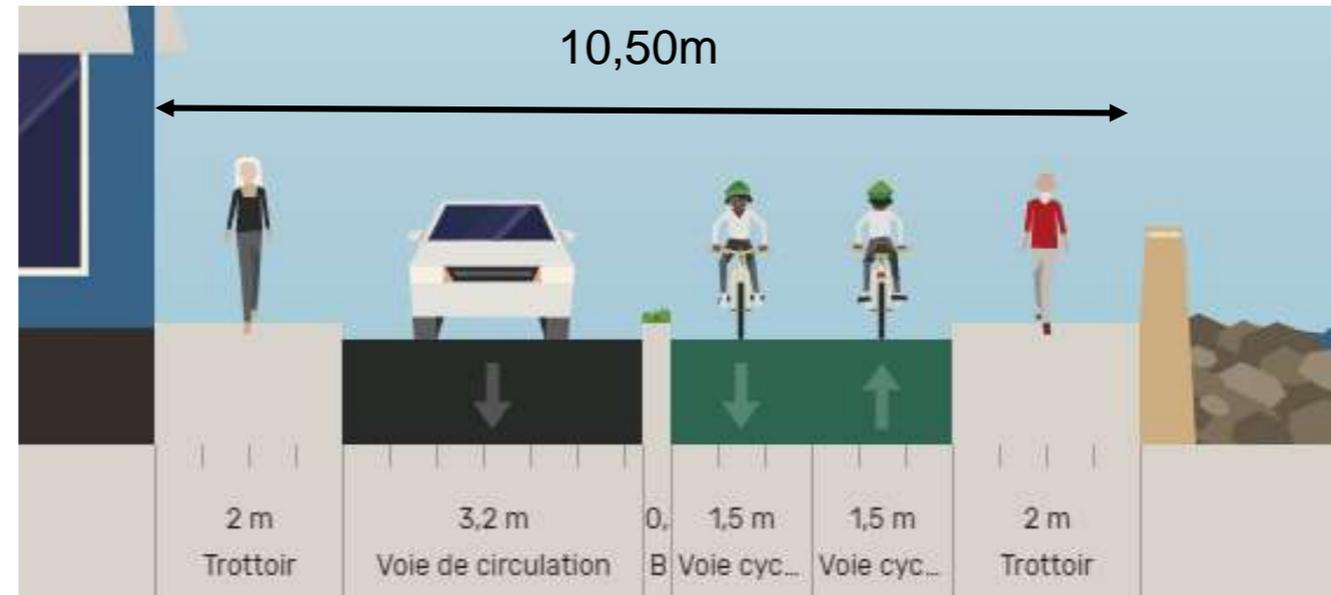
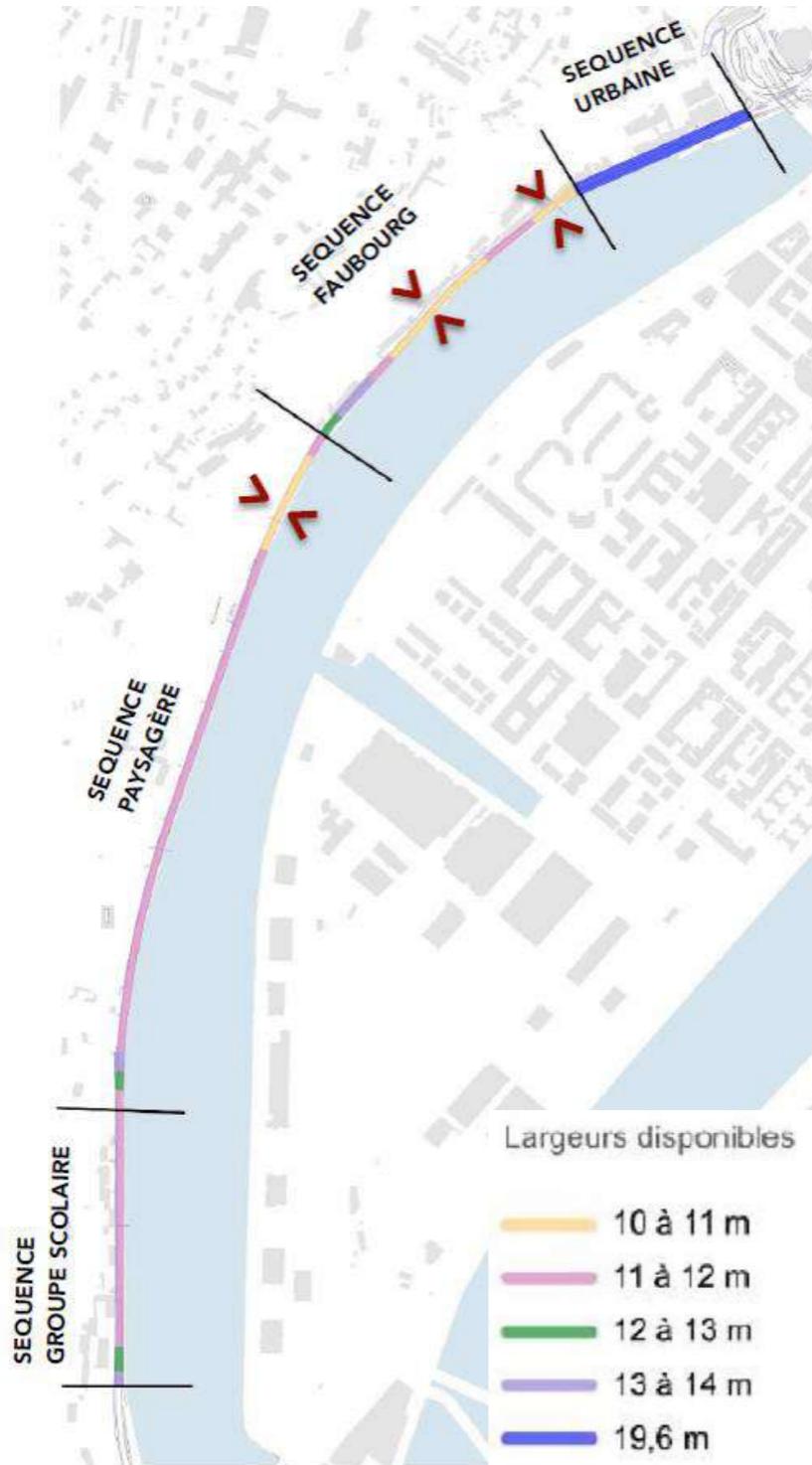
Ce profil nécessite 10,90m minimum de largeur du quai, disponible sur seulement 85 % du linéaire (non disponible sur les parties en jaune, repérées par > < sur le plan ci-joint ).

Par ailleurs, il ne permet pas de répondre aux préconisations de la Métropole pour les trottoirs et les aménagements cyclables.

# SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

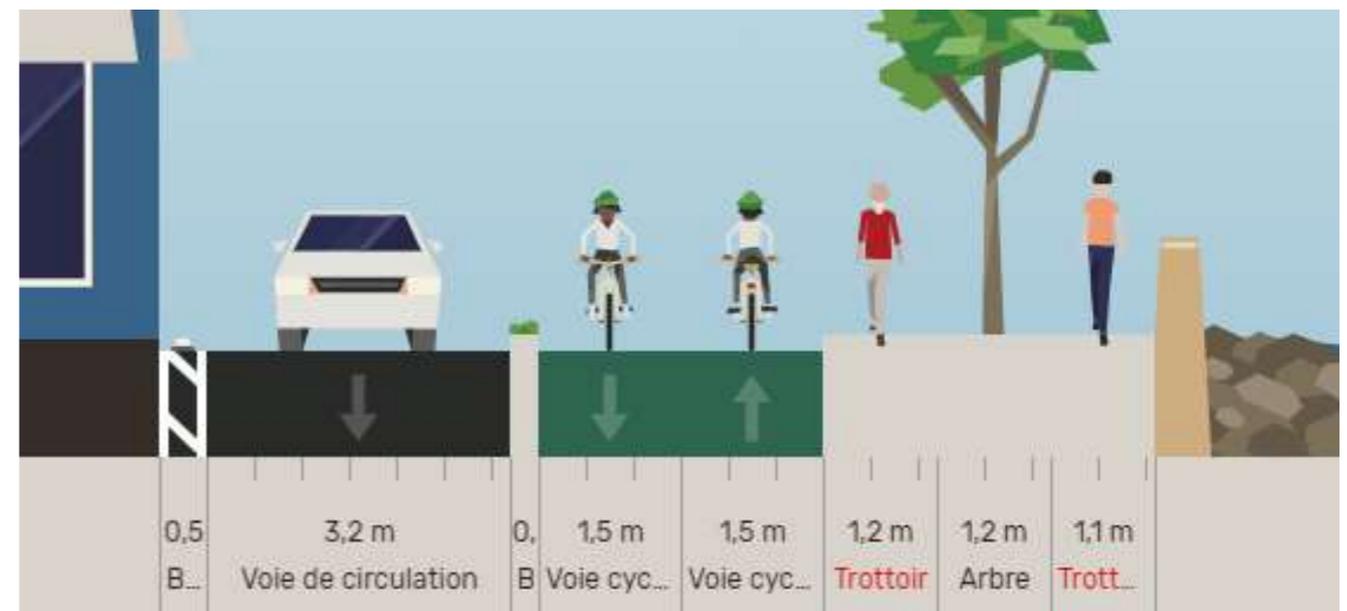
- Sens unique VL et bus

## SCÉNARIO RETENU



- Circulation : Desserte maintenue dans un seul sens
- Chemins piétons : largeur confortable pour les trottoirs
- Voie lyonnaise : aménagements correspondant aux préconisations des voies lyonnaises (largeur minimum)

Ce profil nécessite 10,50m minimum de largeur du quai, disponible sur 96 % du linéaire



Alternative en pied de balmes sans habitations

# PRINCIPES D'AMENAGEMENT / SEQUENCE URBAINE



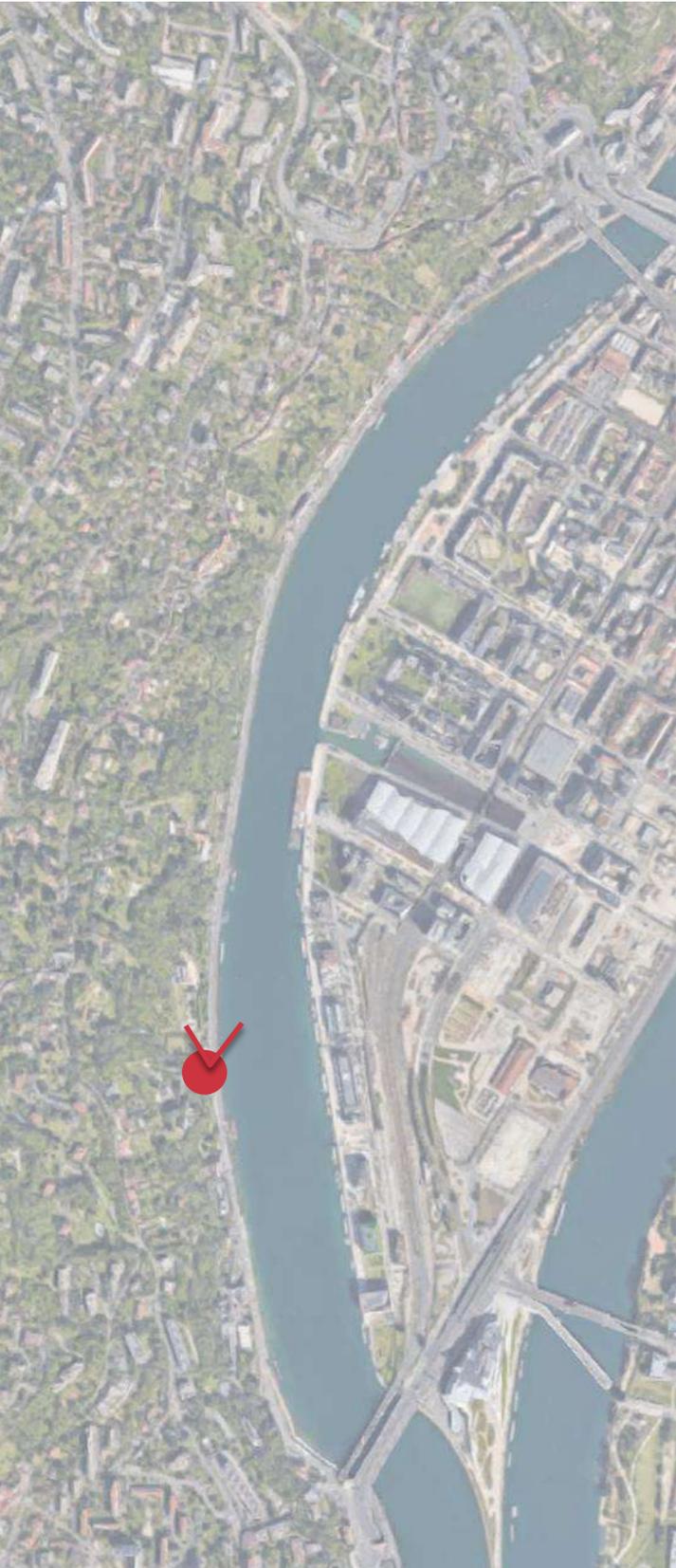
Photographie



Photomontage illustratif

Localisation de la prise de vue

# PRINCIPES D'AMENAGEMENT / SEQUENCE PAYSAGERE - SCENARIO 1



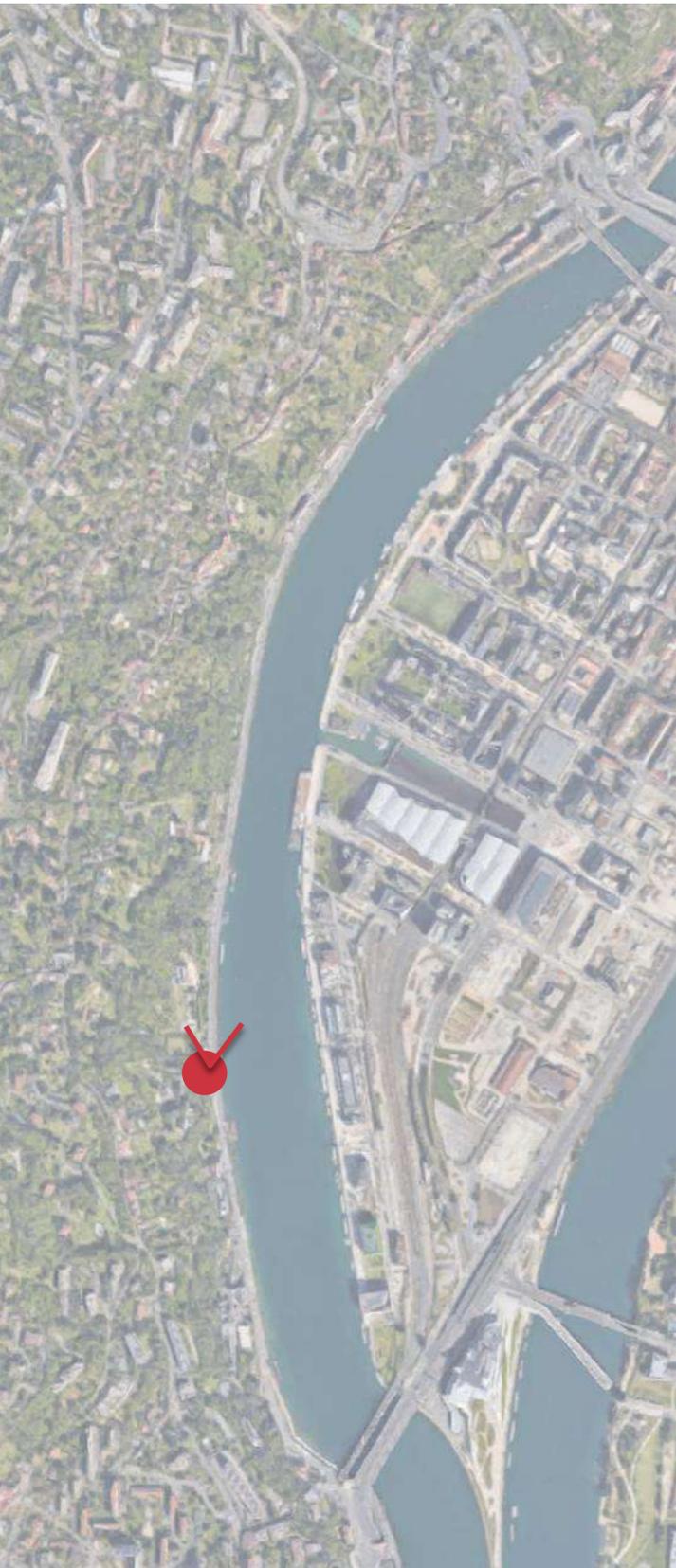
Photographie



Photomontage illustratif

Localisation de la prise de vue

# PRINCIPES D'AMENAGEMENT / SEQUENCE PAYSAGERE - SCENARIO 2



Localisation de la prise de vue



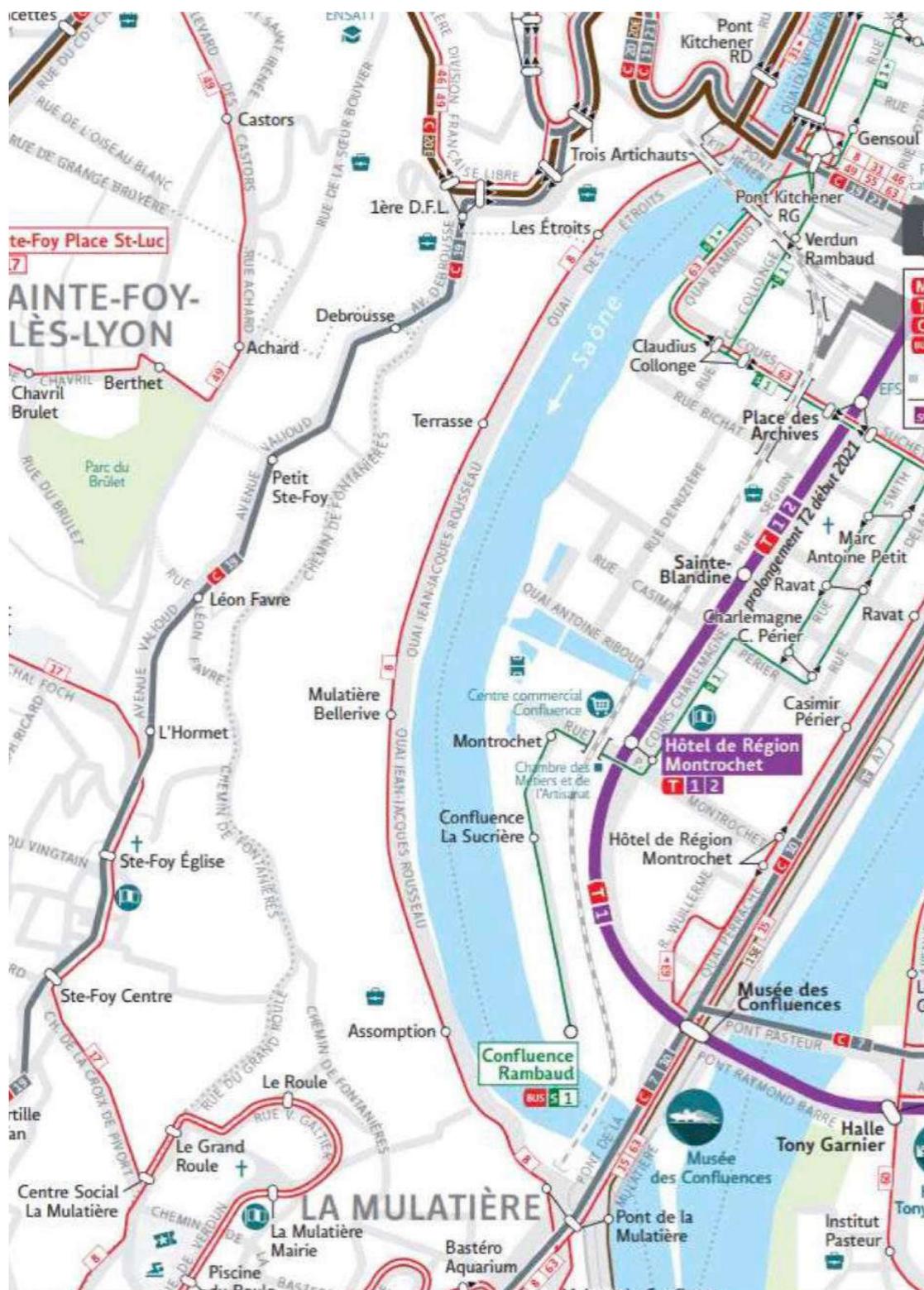
Photographie



Photomontage illustratif

# ETUDE DE LA MISE A SENS UNIQUE CENTRALE DU QUAJ

## Impact de la mise en sens unique (quel que soit le sens retenu)



### Déviation de la ligne de bus n°8 dans un sens

- Pour les usagers des arrêts situés sur le quai : report à pieds sur l'arrêt le plus proche, vers Perrache ou vers le pont de La Mulatière
  - +550m (7min) pour 280 voyages/jour (arrêts situés aux extrémités du quai)
  - +900 à 1300m (13 à 18 min) pour 70 voyages/jour (arrêts dans la partie centrale du quai)
- Pour tous les usagers de la ligne : modification du parcours
  - Augmentation de 4 à 5 min du temps de trajet concerné
  - Perte de lisibilité du fait de la dissociation de la ligne

# ETUDE DE LA MISE A SENS UNIQUE CENTRALE DU QUAÏ

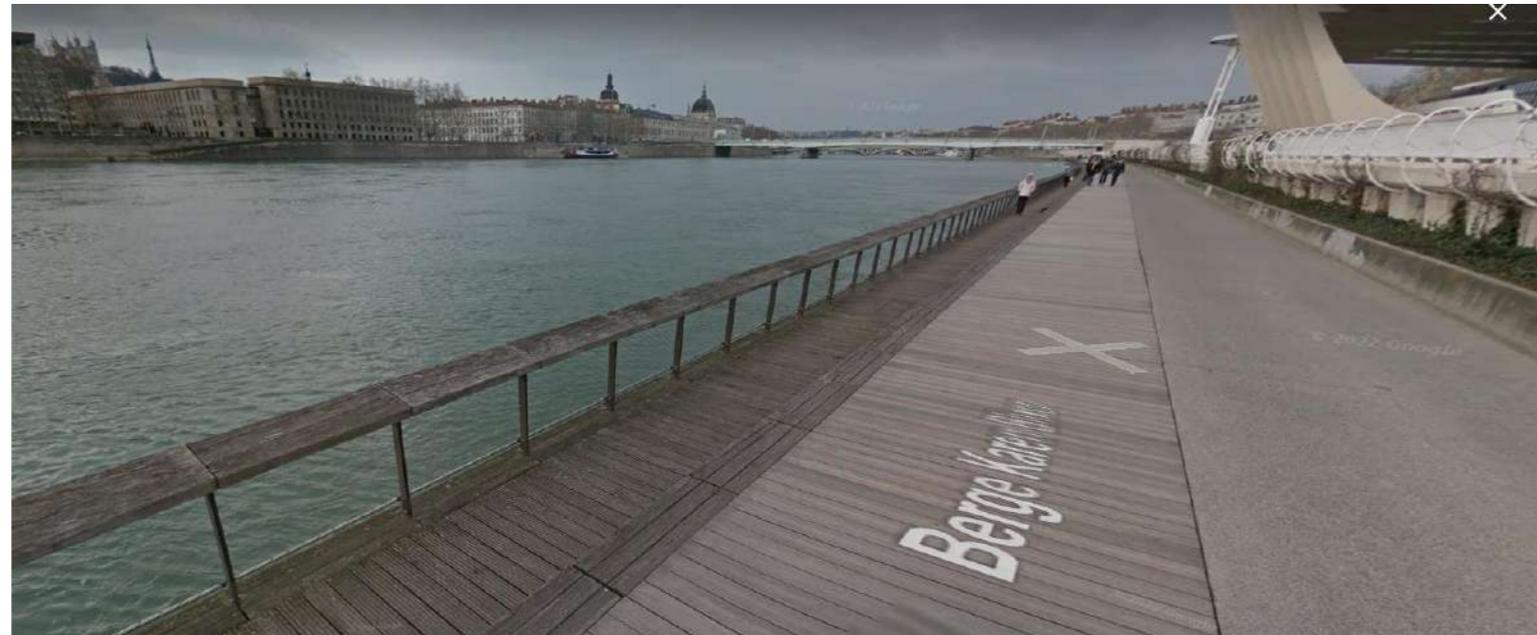
## Impact de la mise en sens unique de la partie centrale du quai (quel que soit le sens retenu)

### Mise en place d'une plateforme en estacade

- Pour réaliser un demi-tour en arrivée sur le section en sens interdit.
- Mais pas de possibilité de retournement des poids lourds > Les camions de livraisons et les véhicules de collecte devront forcément circuler selon le sens unique du quai

Illustrations :

*Estacade piétonne du quai du Rhône  
Karen Blixen à Lyon*



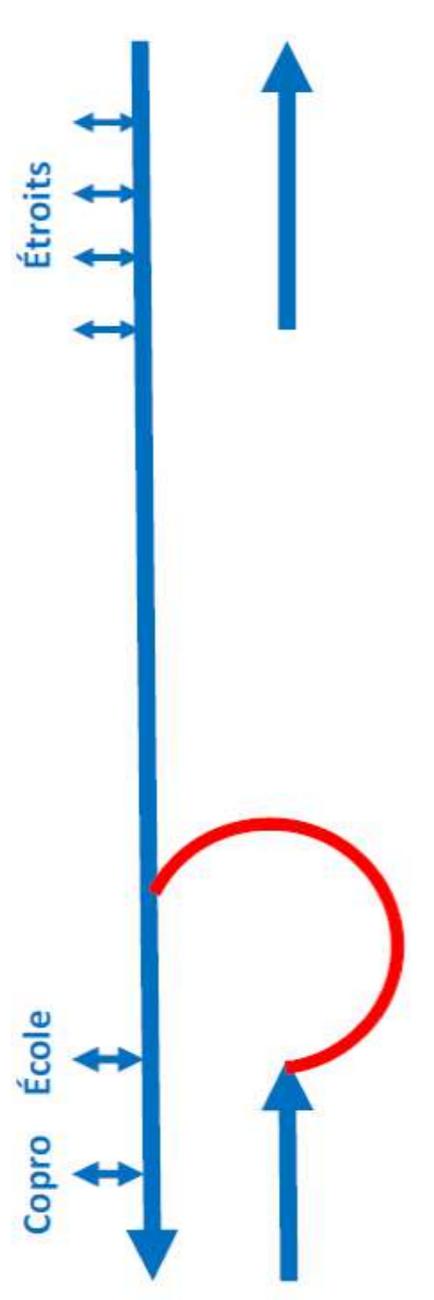
*Estacade vélos sur le pont de Velotte à Besançon*



# ETUDE DE LA MISE A SENS UNIQUE CENTRALE DU QUAII

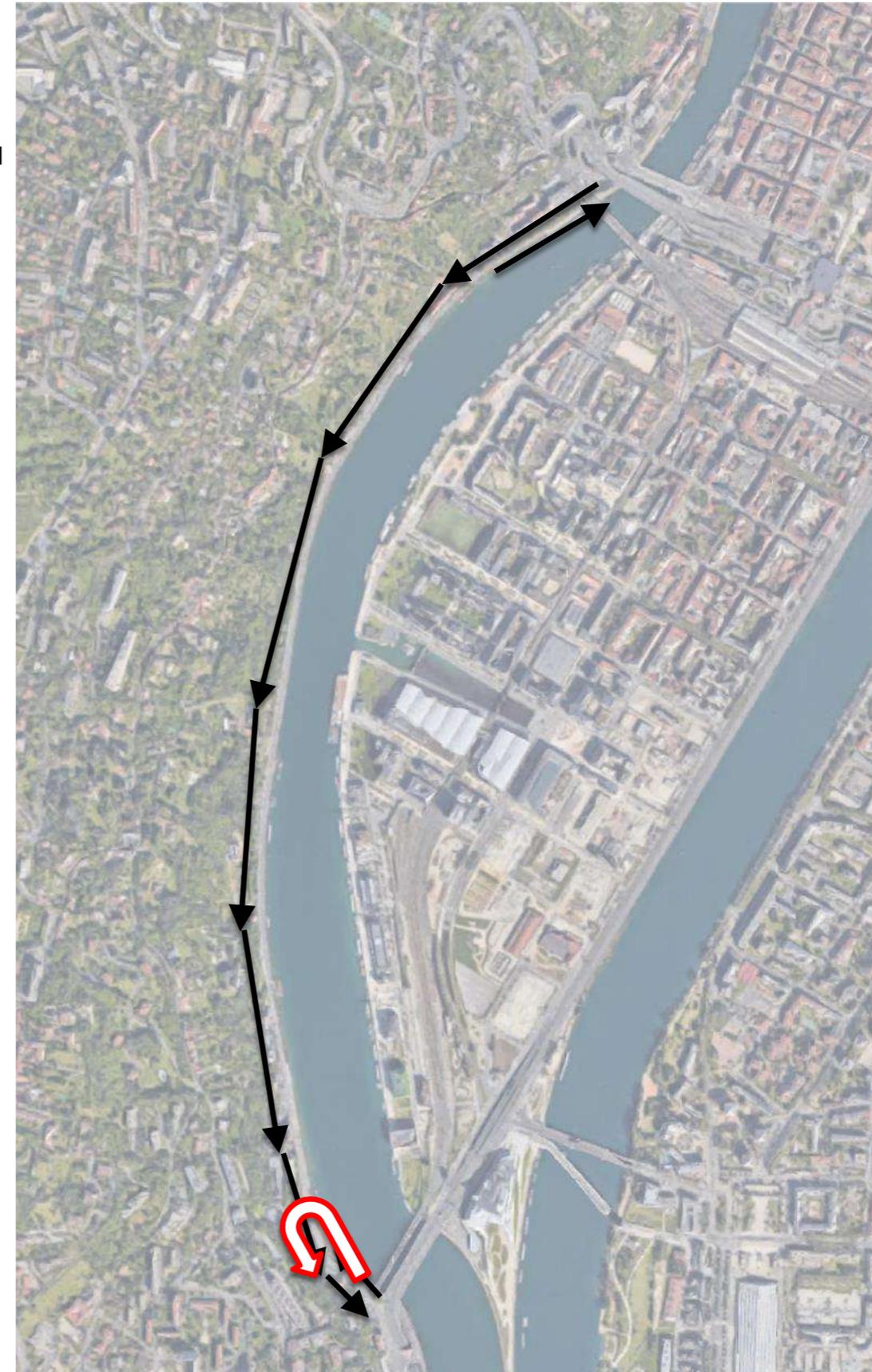
## Mise en sens unique > Choix du sens

- Impacts supplémentaires si le sens unique Nord > Sud est retenu



- Gestion du demi-tour en arrivée sur le sens interdit : nécessité d'une estacade circulée pour le ½ tour au Sud (hors PL)
- Lignes scolaires : les arrêts des lignes Junior Direct ne peuvent plus s'arrêter devant l'établissement scolaire, repositionnement vers le parking de l'aquarium
- Accès groupe scolaire : possibilité d'une dépose/reprise des élèves devant l'école quelque soit la direction ensuite

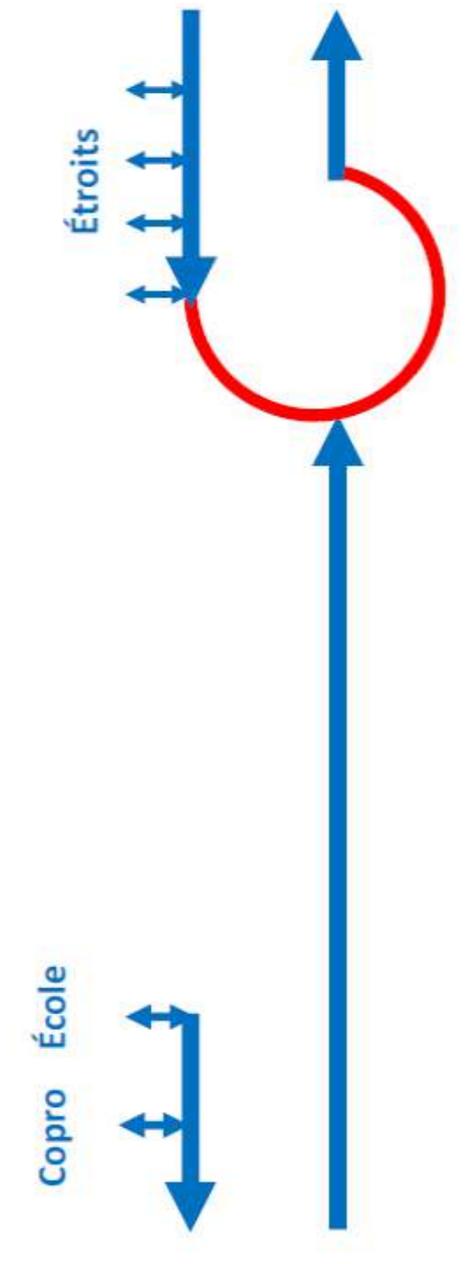
Estimation financière : 10 M€



# ETUDE DE LA MISE A SENS UNIQUE CENTRALE DU QUAII

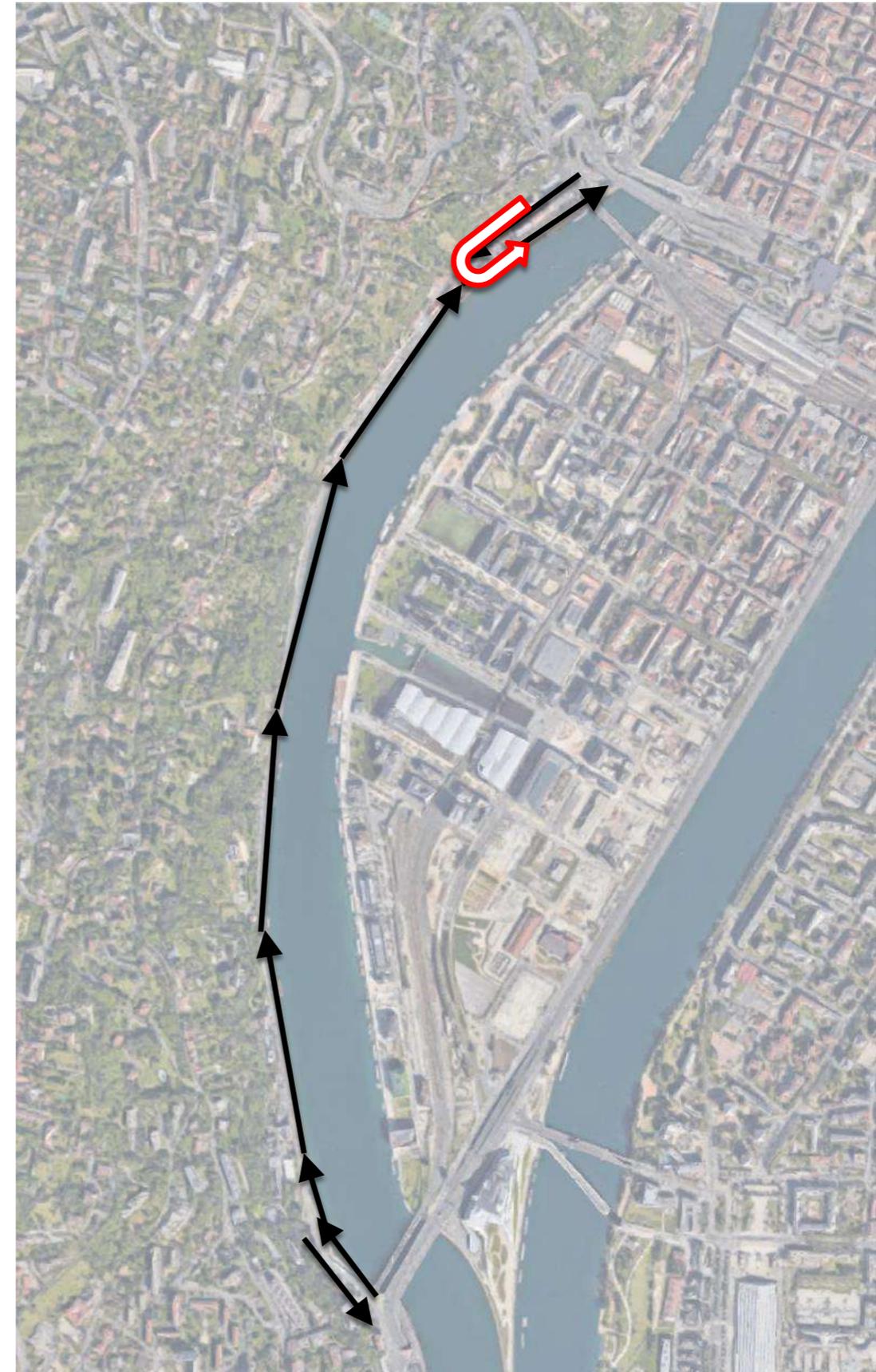
## Mise en sens unique > Choix du sens

- Impacts supplémentaires si le sens unique Sud > Nord est retenu



- Gestion du demi-tour en arrivée sur le sens interdit : nécessité d'une estacade piétonne uniquement > le 1/2 tour des véhicules se fait sur l'emprise actuelle si trottoir Ouest réduit et interdiction 1/2 tour PL
- Lignes scolaires pas d'impact sur les Cars du Rhône et les Junior Direct
- Accès groupe scolaire : après la dépose/reprise des élèves, le départ se fait uniquement vers le Nord ensuite

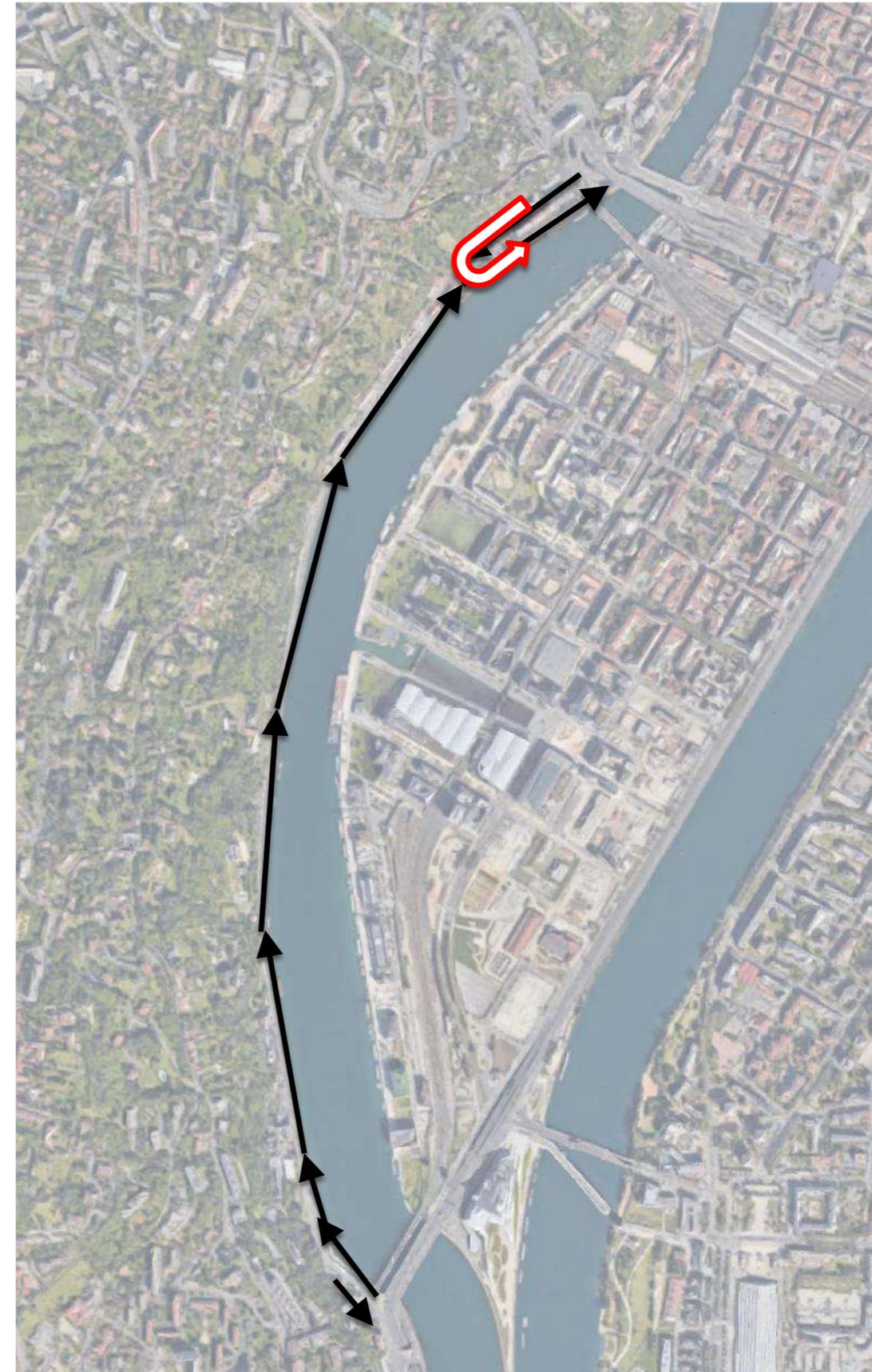
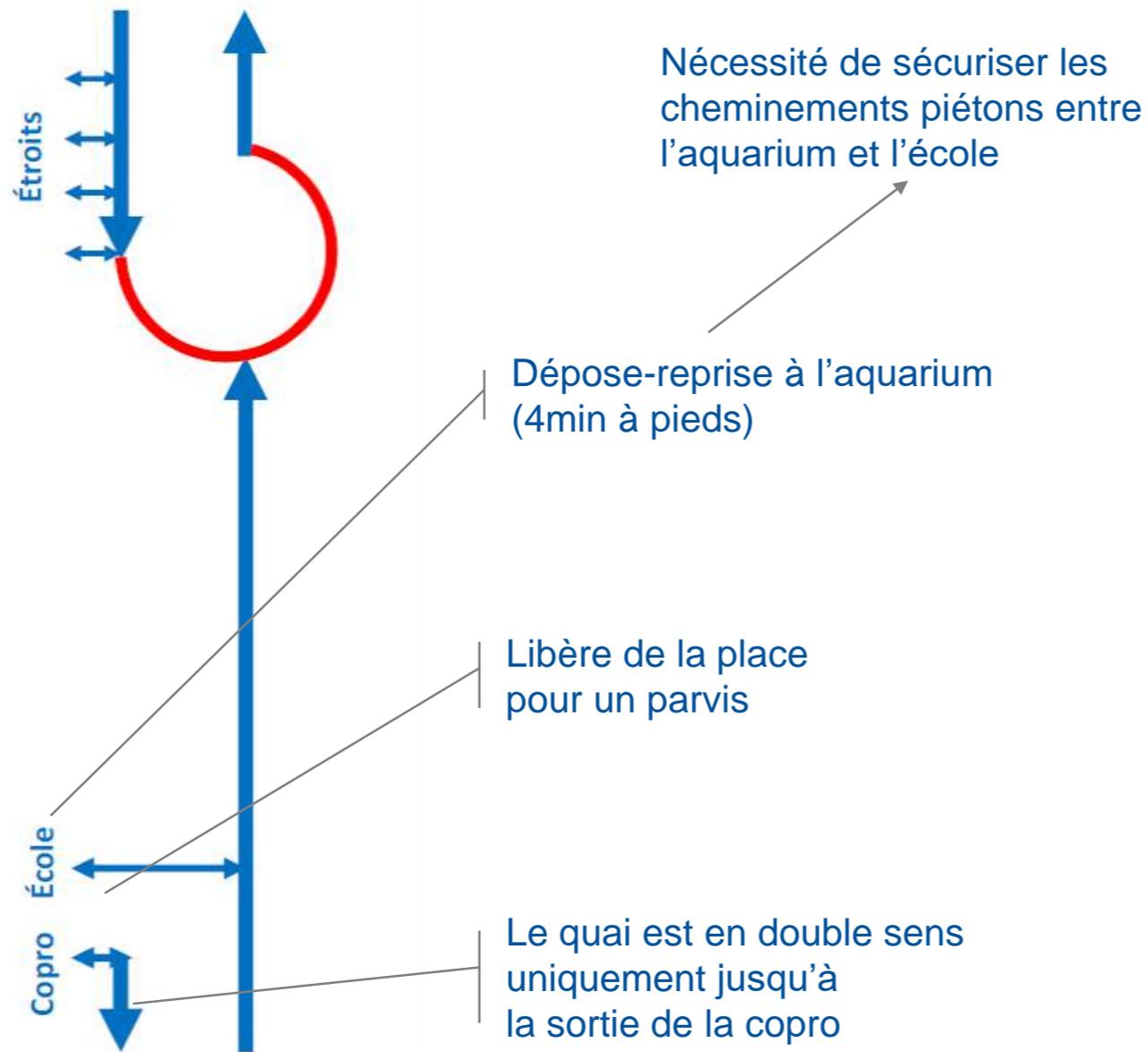
Estimation financière : 9 M€



# ETUDE DE LA MISE A SENS UNIQUE CENTRALE DU QUAII

## Une nécessaire conservation du double sens devant l'école ?

- Sens unique Sud > Nord : variante avec double sens limité à la copropriété au Sud



# ETUDE DE LA MISE A SENS UNIQUE CENTRALE DU QUAÏ

## Bilan

	Sens unique Nord > Sud	Sens unique Sud > Nord
Desserte du groupe scolaire	Cars scolaires : ensemble des déposes-reprises à réaliser au niveau du parking de l'aquarium	Cars scolaires : pas d'impact
	Dépose en voiture : possible si maintien du double sens jusqu'au groupe scolaire	Après la dépose/reprise des élèves, le départ se fait uniquement vers le Nord ensuite
Gestion des ½ tours en arrivée sur le sens interdit	Un demi-tour à réaliser à l'extrémité Nord de la séquence École : estacade circulée	Un demi-tour à réaliser à l'extrémité Sud du quai des Étroits : estacade mode doux
Transports en commun	Dévoisement de la ligne 8 dans un sens Reports à pied conséquents pour 70 voyageurs / jour Augmentation du temps de trajet de 4 à 5 minutes Perte de lisibilité	Dévoisement de la ligne 8 dans un sens Reports à pied conséquents pour 70 voyageurs / jour Augmentation du temps de trajet de 4 à 5 minutes Perte de lisibilité

**ANNEXE 1 - ARRÊTÉ APPROUVANT L'OUVERTURE ET  
LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

### ARRETE N° 2022-12-20-R-0944

Commune(s) : La Mulatière - Lyon 5ème

Objet : **Réaménagement du quai Jean-Jacques Rousseau - Quai des Étroits - Voie lyonnaise n° 3 - Ouverture et modalités de la concertation**

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 7629

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole de Lyon n° 2021-12-23-R-0934 du 23 décembre 2021 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

Considérant que la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage du réaménagement du quai Jean-Jacques Rousseau - quai des Étroits sur les Villes de La Mulatière et Lyon 5ème ;

Considérant que cette concertation est obligatoire et, conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, qu'il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

### arrête

#### Article 1<sup>er</sup> - Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont de :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- accueillir le déploiement de la Voie lyonnaise n° 3 et offrir ainsi un espace favorable à la pratique du vélo,
- réduire et apaiser la circulation, tout en maintenant la desserte des riverains,
- améliorer le confort et la sécurité des piétons,
- renforcer la présence du végétal tout au long du quai.

Métropole de Lyon

n° provisoire 7629

2

#### Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est le suivant, matérialisé sur le plan en annexe :

- le quai Jean-Jacques Rousseau, sur la Ville de la Mulatière, rive droite de la Saône,
- le quai des Étroits, sur la Ville de Lyon 5ème, rive droite de la Saône.

Il ne comprend pas :

- au nord, le carrefour M6 - montée de Choulans - pont Kitchener-Marchand,
- au sud, la place Pierre-Victor Galtier et le carrefour M7 - pont de la Mulatière.

#### Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de la Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- à la Mairie de La Mulatière, 1 place Jean Moulin, le lundi de 8h45 à 12h30, le mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et 13h30 à 17h00, le mercredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
- à la Mairie de Lyon 5ème, 14 rue Docteur Edmond Locard, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h45, le jeudi de 10h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires, la Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 16h45 ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) rubrique "une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public".

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent être déposées sur la boîte mail [concertation.quairousseauquaietroits@grandlyon.com](mailto:concertation.quairousseauquaietroits@grandlyon.com).

Une réunion publique sera organisée pendant la période de la concertation. Elle s'adressera à l'ensemble du public.

#### Article 4 - Durée de la concertation

La concertation se tiendra entre les mois de janvier et mars 2023, pour une durée d'environ 6 semaines.

**Article 5** - Durant toute la durée de la concertation, le présent arrêté, le plan de périmètre et un avis administratif seront publiés par tous procédés en usage à la Métropole et dans les Mairies de La Mulatière et Lyon 5ème.

Un avis indiquant les dates de la concertation sera inséré dans un journal local.

**Article 6** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

**Article 7** - Une copie du présent arrêté sera adressée à mesdames les Maires de La Mulatière et Lyon 5ème.

**Article 8** - La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 20 décembre 2022

Pour le Président,  
le Vice-Président délégué,

**Signé**

Fabien Bagnon

**Publié le : 20 décembre 2022**

Accusé de réception en préfecture :  
069-200046977-20221220-298262-AR-1-1  
Date de télétransmission : 20 décembre 2022  
Date de réception préfecture : 20 décembre 2022